MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT À L'ÉVALUATION DE LA CHARTE DES 15 ENGAGEMENTS ÉCORESPONSABLES

INTRODUCTION

La Charte des « 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'événements sportifs » à horizon 2024 a été construite avec les organisateurs d'événements sportifs. Elle propose aux organisateurs d'événements sportifs de se fixer 15 objectifs chiffrés à atteindre. C'est une **charte d'engagement volontaire**. Elle vise à accompagner chaque organisateur dans la réalisation d'un événement écoresponsable, et ce, quelle que soit son expérience dans la prise en compte des impacts sociétaux et environnementaux.

L'évaluation de la Charte des 15 engagements détermine un **niveau d'atteinte** des 15 engagements collectivement fixés. **Elle n'est pas une étude d'impact et ne remplace donc pas d'autres outils existants** (Bilan Carbone®, Certifications ISO dont systèmes de management, évaluations environnementales codifiées…). Elle leur est **complémentaire**.

Si le respect de la Charte des 15 engagements s'évalue à l'aune des moyens mis réellement en œuvre et non à l'atteinte des objectifs, ces derniers doivent pour autant être mesurés. En effet, pour garantir la crédibilité des engagements de l'ensemble des signataires, la Charte des 15 engagements exige la publication d'un rapport basé sur une évaluation de l'atteinte des différents objectifs. Par ailleurs, une évaluation apporte un grand nombre de bénéfices comme la mesure des progrès, la valorisation auprès des instances et partenaires, l'optimisation du ratio effort consenti / résultat, l'objectivation de l'impact réel…

La méthodologie proposée dans ce guide permet de dire si un engagement est atteint ou pas. Toutefois, elle ne précise pas comment **tenir compte de la maturité** de l'organisateur, dans l'évaluation. C'est à chaque évaluateur de tenir compte des questions supplémentaires ou de son propre jugement pour se positionner. Les éléments permettant de qualifier cette maturité peuvent porter par exemple sur l'existence d'évaluations réalisées par des tiers. Les premiers échanges avec le ministère chargé des Sports permettront à chaque organisateur de déterminer un premier positionnement de maturité qui pourra être évolutif selon le contexte.

Cette exigence d'évaluation s'inscrit en cohérence avec la volonté des acteurs de l'événementiel de développer une culture de l'évaluation permettant d'enclencher de vraies démarches d'amélioration continue dans l'organisation de nos grands événements sportifs internationaux. En effet, les attentes et exigences des citoyens et des décideurs en la matière ont évolué et la preuve de ce qui est affirmé, notamment dans le domaine de l'écoresponsabilité, est devenue incontournable : plus cette justification est objectivée par un tiers, que ce soit pour la réalisation de l'évaluation elle-même ou pour la réalisation d'études permettant de fournir les données nécessaires à cette dernière, plus l'organisation évaluée sera crédible dans son intégration du sujet de l'écoresponsabilité.

Les conditions de mesure du niveau d'atteinte des objectifs de cette Charte ont été définies suite aux différents échanges réalisés avec les signataires lors de :

- la construction de l'outil d'auto-évaluation de la Charte des 15 engagements des organisateurs d'événements sportifs ;
- la construction de l'outil d'auto-évaluation de la Charte des 15 engagements des gestionnaires d'équipements ;
- la mise à jour de la Charte des 15 engagements des organisateurs d'évènements sportifs à horizon 2024.

Ce guide d'accompagnement est **un outil qui sera amené à évoluer en fonction des retours d'expérience**.

Sommaire

INTRODUCTION 2
SOMMAIRE 3
Quelques grands principes 4
Engagement 1 : Alimentation durable 10
Engagement 2 : Mobilités durables 16
Engagement 3 : Réduction des déchets 19
Engagement 4 : Sites naturels, espaces verts et biodiversité 22
Engagement 5 : Préservation des ressources en eau et en énergies 27
Engagement 6 : Achats responsables 30
Engagement 7 : Sponsoring 35
Engagement 8 : Empreinte numérique 37
Engagement 9 : Contribution à une société plus inclusive 39
Engagement 10 : Promotion de l'égalité femmes - hommes 42
Engagement 11 : Accessibilité pour les Personnes en Situation de Handicap (PSH) 45
Engagement 12 : Cause solidaire 49
Engagement 13 : Gestion responsable des bénévoles et des volontaires 53
Engagement 14 : Mobilisation interne à la démarche d'écoresponsabilité de l'événement 56
Engagement 15 : Éducation au développement durable 59

Quelques grands principes

La structuration du guide d'accompagnement :

La Charte des 15 engagements, quelle que soit sa déclinaison, fonctionne selon une évaluation objectif par objectif et non selon une évaluation globale : **l'atteinte d'un objectif ne compense pas la non-atteinte d'un autre objectif**.

Aussi le guide d'accompagnement ci-présent a été construit sous forme de fiches, engagement par engagement (1 fiche = 1 engagement), et doit donc être lu en parallèle des engagements de la Charte.

Il se veut être une aide à la lecture des exigences indiquées dans la Charte des 15 engagements des organisateurs d'événements sportifs à horizon 2024. Ainsi pour chaque engagement, se retrouvent 3 parties :

1. **Ce que dit la Charte** : permettant de rappeler les termes utilisés dans la Charte et donc ce qui y est demandé en détails ;
2. **Préalables** : listant les outils (documents, sources…) nécessaires pour pouvoir évaluer l'engagement selon ce qui est demandé dans la Charte ;
3. **Méthode de calcul** : proposant une méthode de calcul afin d'évaluer l'atteinte ou non de l'engagement. Cette méthode propose une liste de questions visant à vous accompagner dans l'atteinte des objectifs. Les questions auxquelles il est essentiel de répondre pour atteindre les objectifs sont signalées par 🎖️.

Sur certains engagements, une partie supplémentaire propose une **grille type** permettant de lister les données à faire remonter sur chaque événement pour pouvoir effectuer les calculs nécessaires.

Les principes d'évaluation de la Charte des 15 engagements :

Si le respect de la Charte des 15 engagements s'évalue à l'aune des moyens mis réellement en œuvre et non à l'atteinte des objectifs, ces derniers doivent pour autant être mesurés. Cela peut nécessiter quelques moyens humains et financiers. Une attention particulière est donc à apporter à la phase amont et la planification afin de s'assurer que les données nécessaires soient disponibles lors de l'évaluation.

L'année de référence mentionnée tout au long du guide d'accompagnement correspond à l'année de l'**état initial de l'événement**, soit l'année au cours de laquelle s'est déroulée le ou les événements de référence. Cette année correspondra en général à l'année de signature de la première Charte signée (un organisateur ayant signé la V1 en 2018 aura comme année de référence 2018, etc.). Des échanges avec le ministère chargé des Sports pourront vous aider à déterminer l'année de référence la plus appropriée par objectif.

Attention, l'année de référence peut varier d'un objectif à l'autre, puisqu'elle peut également être l'année de la première mesure concrète de chaque objectif (ex: année de réalisation du premier Bilan Carbone®, etc.). Nous préconisons des mesures issues d'un événement de taille et de modalités proches ou identiques à l'événement engagé dans la Charte (même organisateur et/ou même lieu…).

Il est important de pouvoir **justifier de tout ce qui sera affirmé lors des évaluations** à l'aide de documents qui serviront de « preuves » (= justificatifs). Un tableau récapitulatif dans la partie suivante recense des documents pouvant servir de preuves, engagement par engagement. Les justificatifs pourront être consultés par un tiers afin de vérifier les résultats de l'évaluation.

En fonction de son expérience ou du contexte d'organisation de l'événement, la qualité de l'évaluation attendue en termes de justificatifs et de validation extérieure n'est pas la même.

C'est pourquoi il est laissé la possibilité pour certains organisateurs (voir « qui » dans le tableau ci-dessous - tableau à venir) de se concentrer sur la mesure de quelques engagements[1] les premières années selon le principe suivant (cf. tableau à venir) :

1. Pour les engagements non mesurés, il faudra toutefois être en mesure de démontrer, sur demande, que les moyens nécessaires à leur mise en œuvre ont été mis en place.

Engagements à respecter *(à venir, selon retours des signataires)*

Qui ?	
XXX	XXX
Engagements N° X, Y…	Engagements N° X, Y…

Les conditions d'utilisation :

Ce guide d'accompagnement est libre de droit. Aussi, toute personne morale ou physique (signataire ou pas) a l'autorisation de l'utiliser pour réaliser une évaluation ou un outil d'évaluation de la Charte des 15 engagements à condition de s'engager à respecter scrupuleusement les éléments précisés dans celui-ci.

Afin d'accompagner les différents organisateurs dans la mise en œuvre de ces 15 engagements et de leur mesure, le ministère chargé des Sports, en concertation avec le WWF France, met à disposition le présent guide d'accompagnement, précisant les conditions de mesure des différents objectifs de cette Charte, que l'évaluation soit réalisée par première partie (auto-évaluation), seconde partie[2] ou tierce partie (organisme indépendant) selon la maturité et les moyens de l'organisateur évalué.

Par souci de transparence, toute évaluation réalisée à partir de ce guide d'accompagnement devra préciser l'identité de la personne et de la structure qui réalisent l'évaluation et l'origine des données brutes utilisées (estimation ou mesure précise, issue d'études réalisées par un tiers ou de remontées internes, …). De la même manière, l'ensemble des documents permettant de prouver les données utilisées lors de l'évaluation devront être conservés jusqu'en 2026.

Les rôles de chaque acteur :

Les organisateurs : Cette charte a été impulsée et co-construite par certains organisateurs, le ministère chargé des Sports et le WWF France. Un grand nombre d'organisations ont ensuite rejoint et contribué à cette dynamique formant ainsi un cortège de signataires. Ces signataires font vivre la Charte en la mettant en œuvre et en faisant remonter les résultats de cette mise en œuvre, autant sur le sujet de l'atteinte des engagements que sur la pertinence des outils à disposition, le niveau des engagements et le contenu de la Charte. La remontée des informations se fait au travers des rapports publiés, de la participation au club des signataires et des échanges avec le ministère chargé des Sports.

Les remontées des signataires sont les éléments qui permettent l'évolution des outils d'accompagnement de la Charte, dont ce guide d'accompagnement.

Cas particulier des signataires pour un événement unique : Comme mentionné dans l'annexe 1 de la Charte, les événements uniques sont un cas particulier puisqu'ils ne peuvent pas évoluer d'année en année. Ces derniers sont toutefois considérés comme des signataires à part entière tout au long de l'organisation de leur événement mais doivent également :

- Proposer au ministère chargé des Sports un plan d'action « Écoresponsabilité et Héritage » détaillé intégrant les engagements de la charte,
- S'engager à laisser en héritage à la fédération sportive support un livrable de type « vade-mecum » (procédures, contacts clés, calendrier, contenus de formations, devis…) pour faciliter la reproductivité des bonnes pratiques d'écoresponsabilité mises en place lors de l'événement,
- Prévoir une présentation ou publication des résultats de la démarche d'écoresponsabilité lors de et après l'événement.

Le ministère chargé des Sports : Le ministère chargé des Sports est le garant des contenus de la Charte et de son suivi par les signataires. C'est lui qui permet ou pas la signature de la Charte et qui, selon le contexte, pourra demander à accéder aux documents d'évaluation.

2. Une évaluation réalisée par seconde partie correspond à une évaluation réalisée par un tiers ayant un intérêt à l'égard de l'organisation évaluée (ex: un fournisseur, un client, une organisation d'un même groupe…).

Le ministère chargé des Sports met également à disposition des signataires une palette d'outils sous différents formats afin de faciliter la mise en œuvre de la Charte (outils en ligne, animation du club des signataires…).

Le WWF France : Le WWF France participe aux travaux de la Charte et apporte son expertise en matière de protection de l'environnement au ministère chargé des Sports et aux signataires de la Charte dans la définition du contenu des engagements de la Charte, et des outils qui l'accompagnent. Son rôle est de s'assurer que le contenu de la Charte permettra des avancées dans la transition écologique des acteurs de l'événementiel sportif, en cohérence avec les enjeux environnementaux et les objectifs internationaux de développement durable.

Le rôle du WWF France se limite donc à l'apport de son expertise lors des travaux de concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Le WWF France n'a pas vocation à contrôler, ni à évaluer, ni à être le garant de l'atteinte ou la non-atteinte des objectifs de la Charte par ses signataires.

En aucun cas, le WWF France ne saurait se substituer à un cabinet de conseil.

Les cabinets de conseil : Les cabinets de conseil ont le droit d'utiliser la Charte des 15 engagements et les outils proposés par la Charte selon leurs besoins dans le cadre des demandes qui leur seront faites par les signataires individuellement ou collectivement. Ils peuvent également utiliser la Charte comme un support à leurs propres outils d'accompagnement ou d'évaluation.

Les cabinets de conseil sont des prestataires potentiels des signataires.

L'utilisation de ce guide d'accompagnement ne permet pas aux cabinets conseils de se présenter comme organisme accrédité ou assermenté par le ministère chargé des Sports ou le WWF France, ni d'utiliser les logos et visuels sur leur support.

La communication autour de la charte :

Dans le cadre des exigences de la Charte, il est demandé aux signataires de publier tous les deux ans **un rapport sur l'écoresponsabilité** de leur périmètre d'engagement. Ce rapport présentera de manière libre l'état d'avancement du signataire sur chaque engagement.

Les résultats de l'évaluation annuelle et les preuves afférentes ne sont pas à publier, mais à tenir **à disposition du ministère chargé des Sports sur demande**. Chaque signataire est libre de choisir parmi les données de l'évaluation à sa disposition ce qu'il souhaite publier ou pas dans son rapport d'écoresponsabilité, tant que l'avancée sur chaque engagement est communiquée clairement.

Exemple de formulation : « *Concernant l'engagement 8, sur ces 2 premières années, nous avons actionné tous les leviers à notre disposition, permettant une nette avancée sur cet engagement (100% des sponsors ont été informés mais 40% seulement ont eu l'occasion de s'impliquer). Les années suivantes devraient nous permettre d'atteindre notre objectif.* »

Dans votre évaluation, il est conseillé d'avoir une **section recommandations** qui décrit tout ce qui aura été réussi ainsi que les difficultés rencontrées afin de pouvoir définir une liste des choses à améliorer pour l'année suivante. D'année en année, il sera intéressant de s'interroger sur ce qui à été suivi ou non dans les recommandations.

La signature de la Charte ou l'atteinte d'un ou plusieurs engagements de la Charte par les signataires ne permet pas d'utiliser le logo du WWF France, ni de se déclarer certifié, en partenariat, approuvé par, ou toute autre forme de collaboration ou de lien avec le WWF France.

Conseils et éléments préalables à la mise en place de la Charte :

La rédaction du rapport est attendue uniquement **tous les 2 ans**, toutefois il est conseillé de remonter vos **données de manière annuelle et/ou après chaque événement (selon votre format).**

Une remontée des données organisée de manière systématique et automatique accompagnée d'un portage fort de la direction sont deux critères qui permettront de faciliter le travail, d'assurer une analyse fine et ainsi de favoriser une vraie amélioration continue.

Pour rappel, c'est dans cette optique également que la Charte des 15 engagements pour les organisateurs d'événement demande :

- la définition d'une politique spécifique d'écoresponsabilité et la nomination d'un référent au sein de l'équipe dirigeante préalablement à la signature,
- la mise en place d'une innovation par an avec partage des résultats obtenus par cette innovation,
- la participation au club des signataires afin de favoriser le partage d'expérience.

Tableau récapitulatif des justificatifs utiles à l'évaluation

Engagement	Données et /ou documents annuels permettant d'assurer une évaluation solide et transparente	Disponibilité pour l'année évaluée (O/N)	Disponibilité pour l'année de référence (O/N)
1	Factures, bons de livraison, etc. ou tout autre document pouvant indiquer les montants (et/ou volumes ou poids) des produits alimentaires (incl. boissons)	x	x
	Liste des points de restaurations	x	
	Menus des points de restauration	x	
	Liste des catégories de publics	x	
	Les cas échéant : - Preuve du dépassement des capacités d'approvisionnement - Extraits des cahiers des charges internationaux - Cahiers des charges de consultation ou les avenants	x	
2	Enquêtes ou outils de recensement des trajets réalisés (et modes de transport utilisés) pour chaque public cible	x	x
	Liste des leviers d'incitation mis en place	x	
	Tout justificatif permettant de prouver que les véhicules utilisés avec moins de 3 personnes à l'intérieur l'ont été à bon escient	x	
3	Elément(s) de preuve indiquant quantité et type de déchets produits (et leur devenir)	x	x
	Diagnostic déchets pré-événement	x	
	Inventaire du matériel	x	
	Liste des parties prenantes de l'événement productrices de déchets	x	
	Liste des bénévoles et personnels et des formations suivies dans le cadre de l'événement	x	
4	Document(s) d'analyse des caractéristiques du site, des actions du territoire, des évaluations d'incidences, études et actions d'évitement, etc.	x	
	Plan d'action	x	
5	Factures, photos, etc. indiquant les consommations d'énergie et d'eau	x	

Engagement	Données et /ou documents annuels permettant d'assurer une évaluation solide et transparente	Disponibilité pour l'année évaluée (O/N)	Disponibilité pour l'année de référence (O/N)
6	Montant du volume d'achats global lié à l'événement (en €)	x	
	Définition du territoire d'influence de votre événement (France, bassin d'emploi, Région, Département…)	x	
	Consultations intégrant des critères sociaux et/ou environnementaux		
	Contrats opérationnels intégrant des clauses sociales et/ou environnementales	x	
	Questionnaire d'analyse des réponses des fournisseurs	x	
	Liste de l'ensemble des personnes en charge d'acheter sur votre événement	x	
	Liste des catégories de collaborateurs impliqués dans votre événement (permanents, intérimaires, volontaires, bénévoles…)	x	
	Liste de vos familles d'achats	x	
7	Liste de tous les sponsors de l'événement	x	
	Liste des actions répondant aux engagements de la Charte portées par les sponsors de l'événement	x	
	Contrats de sponsoring et avenants intégrant des objectifs de la Charte	x	
8	Liste des services et outils numériques utilisés dans le cadre de l'événement (avant, pendant, après)	x	
	Éléments témoignant du respect de la RGPD	x	
	Justificatif(s) sur le devenir des outils utilisés	x	
9	Diagnostic	x	
	Plan d'action précisant objectifs, budget et chronologie de réalisation	x	
	Liste de vos parties prenantes concernées par le sujet	x	
	Liste de vos publics cibles	x	
	Plan de communication	x	
10	Diagnostic partagé	x	
	Plan d'action précisant objectifs, budget et chronologie de réalisation	x	
	Liste de vos parties prenantes concernées par le sujet	x	
	Plan de communication	x	
11	Diagnostic partagé	x	
	Liste des actions spécifiques mises en place	x	
	Liste des catégories de personnes participant à l'événement (spectateurs, bénévoles, salariés, sportifs…)	x	
	Liste de vos parties prenantes concernées par le sujet	x	
	Plan de communication	x	

Engagement	Données et /ou documents annuels permettant d'assurer une évaluation solide et transparente	Disponibilité pour l'année évaluée (O/N)	Disponibilité pour l'année de référence (O/N)
12	Liste des actions réalisées dans le cadre de l'engagement dans la cause solidaire choisie	x	
	Résultats des bilans d'impact à partir de l'année n+3	x	
	Présentation de la méthodologie de mesure de bilan d'impact choisie	x	
	Accord de partenariat avec une association dont l'objet porte sur les questions de solidarité, insertion, etc.	x	
13	Un organigramme indiquant le pôle ou les personnes en charge de la gestion des bénévoles et volontaires	x	
	Une liste des bénévoles et volontaires et de leurs missions	x	
	Une liste des formations et temps collectifs auxquels ont participé bénévoles et volontaires	x	
	Courrier d'information type fourni aux bénévoles et volontaires concernant leurs missions, droits et devoirs sur l'événement	x	
14	Liste des parties prenantes impliquées dans la réalisation de l'événement	x	
	Organigramme interne spécifiant la personne référente sur la politique d'écoresponsabilité de l'événement	x	
	Politique d'écoresponsabilité de l'événement le cas échéant	x	
	Outil ou expert carbone utilisé dans le cadre de votre démarche de comptabilité carbone le cas échéant	x	x
15	Liste des publics cibles (spectateurs, téléspectateurs, populations locales …)	x	

Engagement 1 : Alimentation durable

Objectif N+4 : 80% de l'offre alimentaire durable

Ce que dit la Charte :

Cet engagement est constitué d'un objectif principal :

80% de l'offre alimentaire est durable.

C'est à dire que 80% de l'offre alimentaire globale doit être composée de produits locaux (de préférence dans un rayon de 200 km, ou à défaut au niveau régional puis métropolitain et enfin élargi aux pays voisins) et de saison.

L'objectif principal est donc ensuite complété par 8 sous-objectifs qui, dans les limites des capacités d'approvisionnement, permettent d'atteindre l'objectif principal, à savoir :

- 30% de produits biologiques ;
- 30% de produits certifiés (cf. grille de certifications et zones d'approvisionnement par type d'aliments du WWF France en annexe de la Charte) ;
- Réduction de la part de produits animaux (viandes, poissons, produits laitiers et œufs) de 50% par rapport à votre année de référence ;
- Un menu végétarien équilibré proposé systématiquement dans l'offre de restauration ;
- 70% des produits importés sont certifiés AB et/ou Commerce équitable ;
- Viser le 0 surplus alimentaire (d'ici 2024, à minima ne pas dépasser le 25 %) ;
- Proposer une alimentation diversifiée permettant à tous la composition d'un repas équilibré : éviter une alimentation trop grasse, trop salée, trop sucrée et les produits ultra-transformés ;
- Mise en place d'une démarche d'accompagnement des publics de l'événement à une alimentation responsable (lutte contre le gaspillage, incitation à consommer une alimentation saine et diversifiée, diminution de la consommation de viande, etc.).

Ces sous-objectifs ne sont pas optionnels et doivent donc s'évaluer avec la même importance que l'objectif principal.

L'ensemble des objectifs en pourcentage se mesure en € HT et/ou en volume ou poids.

Modalités d'évaluation :

Préalables :

- **Une année de référence et les données correspondantes** ;
- **Une liste des points de restaurations** présents sur les sites de l'événement ou gérées par l'organisateur ;
- **Les menus des points de restauration** présents sur les sites de l'événement ou gérés par l'organisateur ;
- **Une liste des catégories de publics** (bénévoles, grand public, etc.) présents sur l'événement et concernés par les points de restauration ;
- **Les montants (et/ou volumes ou poids)** demandés dans la grille de calcul ci-dessous ;
- Les cas échéant :
  - Une **preuve du dépassement des capacités d'approvisionnement** pour pouvoir exclure du calcul les produits ne respectant pas les objectifs,
  - Les **extraits des cahiers des charges internationaux** ayant imposé des adaptations,
  - Les **cahiers des charges de consultation ou les avenants** liant l'organisateur aux opérateurs de restauration témoignant de l'intégration des critères d'alimentation durable ou de l'existence d'engagements préalables (sauf pour la dernière année),
  - **Tout document** témoignant des actions réalisées sur cet engagement.

Proposition de grille de remontée des données nécessaires (exemple en €)[3] :

Poissons et fruits de mer

Origine : Produits traçables de l'océan ou de l'élevage, jusqu'à l'assiette (non certifiables)		€	**A1**
Certification + Origine : Issus de la pêche durable - (Cf Annexe 6 et conso guide produits de la mer WWF)		€	**A2**
Certification + Origine : Issus de l'aquaculture durable (ASC et biologique)		€	**A3**
Produits non conformes aux recommandations du WWF		€	**A4**

Viande

Certification		€	**B1**
dont biologique		€	**B2**
Origine		€	**B3**
Certification + Origine		€	**B4**
dont biologique		€	**B5**
Produits non conformes aux recommandations du WWF		€	**B6**

Œufs

Certification		€	**C1**
dont biologique		€	**C2**
Origine		€	**C3**
Certification + Origine		€	**C4**
dont biologique		€	**C5**
Produits non conformes aux recommandations du WWF		€	**C6**

Lait

Certification		€	**D1**
dont biologique		€	**D2**
Origine		€	**D3**
Certification + Origine		€	**D4**
dont biologique		€	**D5**
Produits non conformes aux recommandations du WWF		€	**D6**

Produits laitiers autres

Certification		€	**E1**
dont biologique		€	**E2**
Origine		€	**E3**
Certification + Origine		€	**E4**
dont biologique		€	**E5**
Produits non conformes aux recommandations du WWF		€	**E6**

Céréales et pomme de terre

Certification		€	**F1**
dont biologique		€	**F2**
Origine		€	**F3**
Certification + Origine		€	**F4**
dont biologique		€	**F5**
Produits non conformes aux recommandations du WWF		€	**F6**

3. La grille proposée ci-dessous demande beaucoup d'informations afin de pouvoir valoriser les efforts de chacun (i.e. les aliments ne respectant qu'un critère contribuent également à l'atteinte de l'objectif grâce à la pondération).

Légumes

Saisonnalité		€	**G1**
Certification		€	**G2**
dont biologique		€	**G3**
Origine		€	**G4**
Saisonnalité + Certification		€	**G5**
dont biologique		€	**G6**
Certification + Origine		€	**G7**
dont biologique		€	**G8**
Saisonnalité + Origine		€	**G9**
Saisonnalité + Certification + Origine		€	**G10**
dont biologique		€	**G11**
Produits non conformes aux recommandations du WWF		€	**G12**

Fruits exotiques

Saisonnalité		€	**H1**
Certification		€	**H2**
dont biologique		€	**H3**
Saisonnalité + Certification		€	**H4**
dont biologique		€	**H5**
Produits non conformes aux recommandations du WWF		€	**H6**

Autres fruits

Saisonnalité		€	**I1**
Certification		€	**I2**
dont biologique		€	**I3**
Origine		€	**I4**
Saisonnalité + Certification		€	**I5**
dont biologique		€	**I6**
Certification + Origine		€	**I7**
dont biologique		€	**I8**
Saisonnalité + Origine		€	**I9**
Saisonnalité + Certification + Origine		€	**I10**
dont biologique		€	**I11**
Produits non conformes aux recommandations du WWF		€	**I12**

Café, cacao, thé, sucre, noix, boissons aux fruits

Certification		€	**J1**
dont biologique		€	**J2**
Produits non conformes aux recommandations du WWF		€	**J3**

Montant total des achats alimentaires des restaurations présentes sur les sites de l'événement ou gérées par l'organisateur ***[4]** **€** **K1**

Surplus alimentaires

Déchets		€	**L1**
Dons		€	**L2**

4. *K1=A1+A2+A3+A4+B1+B3+B4+B6+C1+C3+C4+C6+D1+D3+D4+D6+E1+E3+E4+E6+F1+F3+F4+F6+G1+G2+G4+G5+G7+G9+G10+G12+H1+H2+H4+H6+I1+I2+I4+I5+I7+I9+I10+I12+J1+J3

Remarques pour remplir la grille :

1. Pour chaque cellule, les montants demandés correspondent aux quantités du produit respectant uniquement le critère mentionné dans la colonne de gauche. Les produits respectant plusieurs critères (saisonnalité + certification par exemple) sont à comptabiliser dans les cellules dédiées (et donc à ne pas comptabiliser dans les cellules demandant 1 seul critère).
2. Pour les cellules mentionnant le critère certification, tous les produits certifiés (c'est-à-dire également ceux disposant d'une certification biologique) sont à intégrer. La cellule « dont biologique » permet de valoriser le % de produits certifiés biologiques par rapport au total des produits certifiés.

Méthode de calcul de l'atteinte de l'objectif :

Remarques :

- Cette méthode de calcul peut-être démultipliée pour chaque catégorie de public concerné par la restauration.
- Les formules indiquées ci-après pour calculer les pourcentages reprennent la numérotation des cellules indiquées dans la proposition de grille de remontées des données.
- Néanmoins, pour réduire les risques d'erreur, un outil de calcul visant à vous aider à mesurer l'atteinte de cet engagement 1 « alimentation durable » est aussi disponible.

1. 80% de votre offre alimentaire est-t-elle durable ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Information non obtenue

Pour calculer les 80% :

((G1+G2+G4+I1+I2+I4)*100/3+(A1+B1+B3+C1+C3+D1+D3+E1+E3+F1+F3+H1+H2)*100/2+(G5+G7+G9+I5+I7+I9)*200/3+(A2+A3+B4+C4+D4+E4+F4+G10+H4+I10+J1)*100)/K1 ≥ 80[5]

2. 30% de votre offre alimentaire est-elle constituée de produits biologiques ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Information non obtenue

Pour calculer les 30% :

(A3+B2+B5+C2+C5+D2+D5+E2+E5+F2+F5+G3+G6+G8+G11+H3+H5+I3+I6+I8+I11+J2)/K1*100 ≥ 30

3. 30% de votre offre alimentaire est-elle constituée de produits certifiés (cf. Annexe 6 de la charte - recommandations du WWF France pour une alimentation responsable) ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Information non obtenue

Pour calculer les 30% :

(A2+A3+B1+B4+C1+C4+D1+D4+E1+E4+F1+F4+G2+G5+G7+G10+H2+H4+I2+I5+I7+I10+J1)/K1*100 ≥ 30

5. La formule choisie fonctionne par pondération. Pour qu'un produit alimentaire soit considéré comme réellement durable, il doit normalement respecter les exigences de certification, origine et saisonnalité. Toutefois, la Charte souhaite valoriser les efforts de chacun. Aussi la méthode de calcul permet, par pondération, de considérer dans le % d'alimentation durable les produits alimentaires qui ne répondent qu'à une partie des critères : un produit qui répond à 2 critères sur 3 est pondéré aux deux-tiers. Par ailleurs, pour certains produits, les 3 critères ne sont pas forcément pertinents (ex: saisonnalité de la viande n'a pas de sens), dans ces cas là, ces produits sont considérés comme durables s'ils répondent à l'ensemble des exigences qui les concernent.

4. La part de produits animaux de votre offre alimentaire (viandes, poissons, produits laitiers et œufs) a-t-elle été réduite de 50% par rapport à votre année de référence ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Information non obtenue

Pour calculer la réduction de 50% :

A1+A2+A3+A4+B1+B3+B4+B6+C1+C3+C4+C6+D1+D3+D4+D6+E1+E3+E4+E6 ≤ ((Valeur d'achat HT de produits animaux de l'année de référence[6])*50/100)

5. Un menu végétarien équilibré est-il proposé dans chaque offre de restauration ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Information non obtenue

Si « Nb de point de restauration ne proposant pas de menu végétarien = 0 », la réponse est OUI.

6. 70% ou plus des produits importés (produits tropicaux : fruits exotiques, cacao, boissons types café, thé…) sont-ils certifiés AB et/ou Commerce équitable ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Information non obtenue

Pour calculer les 70% : (H2+H4+J1)*100/(H1+H2+H4+H6+J1+J3) ≥ 70

7. Le surplus alimentaire est-il inférieur à 25% ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Information non obtenue

Si L1+L2<K1*25/100, la réponse est OUI.

8. Une démarche d'accompagnement des publics de l'événement à une alimentation responsable a-t-elle été mise en place pour chaque catégorie de public ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Information non obtenue

9. Une alimentation diversifiée, permettant à tous la composition d'un repas équilibré, a-t-elle été proposée ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Information non obtenue

Si chaque point de restauration propose au moins 6 des éléments ci-dessous, la réponse est OUI :

- des crudités
- un nombre de crudités (différentes et séparées) >2
- des fruits entiers
- des féculents complets
- des protéines végétales
- des boissons non sucrées
- des boissons non alcoolisées
- des menus à dominante crudités et avec boisson ni sucrée ni alcoolisée moins cher

6. Valeur d'achat HT de produits animaux de l'année de référence = (A1+A2+A3+A4)+(B1+B3+B4+B6)+(C1+C3+C4+C6)+(D1+D3+D4+D6)+(E1+E3+E4+E6) du tableau de remontée des données de l'année de référence

10. Êtes-vous en mesure de garantir la traçabilité des produits frais et surgelés de la mer tout au long de la chaîne d'approvisionnement depuis la production jusqu'à l'assiette ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Information non obtenue

11. L'étiquetage des produits frais et surgelés de la mer fait-il figurer :

- La dénomination commerciale ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Information non obtenue

- Le nom scientifique ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Information non obtenue

- Le mode de production ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Information non obtenue

- La zone de capture et la sous-zone de pêche ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Information non obtenue

- Le pays de production pour l'aquaculture ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Information non obtenue

- L'engin de pêche et le système d'élevage pour les espèces issues de l'élevage ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Information non obtenue

L'objectif de l'engagement 1 sera considéré comme atteint si la réponse est OUI aux questions 1 à 5.

Pour chaque information demandée indisponible (car non obtenue) ainsi que pour chaque item sur lequel vous vous considérez comme non concerné, veuillez préciser la raison (difficultés rencontrées, axes de progression, etc.) :

_____
_____
_____
_____
_____

Engagement 2 : Mobilités durables

Objectifs N+4 :

90% des déplacements en mobilité durable ;

Suppression de 95% des trajets en avion réalisables en moins de 5 heures porte à porte par d'autres moyens de transport.

Ce que dit la Charte :

Cet engagement est constitué de 2 objectifs principaux :

90% des déplacements en mobilité active, transports en commun ou co-voiturage de 3 personnes minimum.

Suppression de 95% des trajets en avion réalisables en moins de 5 heures porte à porte par d'autres moyens de transports

Le texte précise également :

1 sous-objectif :

- Mise en place de leviers d'incitation pour les cas où le choix du moyen de transport n'est pas de la responsabilité directe de l'organisateur.

le périmètre de l'engagement :

- Les trajets concernés : domicile - lieu d'hébergement / lieu d'hébergement - sites de l'événement / entre sites (si multisites) ;
- Les publics concernés : sportifs, spectateurs, VIP, bénévoles, journalistes, équipes d'organisations, collaborateurs ;
- L'ensemble des temps d'organisation de l'événement (amont, pendant, aval).

Modalités d'évaluation :

Préalables :

- Une année de référence et les données correspondantes ;
- Les enquêtes ou outils de recensement des trajets réalisés (et modes de transport utilisés) pour chaque public cible ;
- Une liste des leviers d'incitation mis en place pour les publics pour lesquels le choix du moyen de transport n'est pas de la responsabilité directe de l'organisateur ;
- Tout justificatif permettant de prouver que les véhicules utilisés avec moins de 3 personnes à l'intérieur l'ont été à bon escient (chargement de matériel ou bagages, choix de véhicules moins polluants, etc.) ;
- Tout document témoignant des actions réalisées sur cet engagement.

Proposition de grille de remontée des données nécessaires :

Pour remplir cette grille, il faut considérer un trajet multimodal comme constitué de plusieurs trajets. Ainsi, un trajet pour lequel une partie se fait en voiture, une autre en train et la dernière à nouveau en voiture comptera pour 3 trajets (1 en train et 2 en voiture).

	Mobilité active (vélo, pieds, trottinette, rollers…)	Mobilité active électrique (vélo, trottinette…)	Transports en commun	Co-voiturage (3 personnes)[7]	Avion (réalisable en moins de 5 heures[8])	Avion (non réalisable en moins de 5 heures[9])	Voiture individuelle (dont co-voiturage à 2)	**TOTAL (Nb trajets[10])**
En responsabilité directe de l'organisateur pour le choix du moyen de transport								
Équipes d'organisation								A1
Collaborateurs								A2
VIP								A3
Journalistes								A4
Bénévoles								A5
Spectateurs								A6
Sportifs								A7
TOTAL (Nb trajets)	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	**C1**
Pas en responsabilité directe de l'organisateur pour le choix du moyen de transport								
Équipes d'organisation								A8
Collaborateurs								A9
VIP								A10
Journalistes								A11
Bénévoles								A12
Spectateurs								A13
Sportifs								A14
TOTAL (Nb trajets)	B8	B9	B10	B11	B12	B13	B14	**C2**
TOTAL (Nb trajets)	B1+B8	B2+B9	B3+B10	B4+B11	B5+B12	B6+B13	B7+B14	**C3**

Méthode de calcul :

1. 90% des déplacements en responsabilité directe de l'organisateur ont-ils été réalisés en mobilité durable ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Information non obtenue

La réponse est OUI si : 90 ≤ (B1+B2+B3+B4+B8+B9+B10+B11)*100/C3

2. 95% des trajets en avion réalisables en moins de 5 heures porte à porte par d'autres moyens de transports ont-ils été supprimés ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Information non obtenue

La réponse est OUI si : (B5+B12)*100 / (B5ref[11]+B12ref) ≤ 5

7. Les événements en itinérance peuvent intégrer dans cette catégorie les véhicules avec moins de 3 personnes à condition qu'ils aient été utilisés en chargement complet (transport matériel ou bagages ne permettant pas la présence d'un 2ème voire 3ème personne) et véhicules choisis parmi les moins polluants.

8. De porte à porte

9. Ou autre raison exceptionnelle à justifier : santé du collaborateur concerné, multiplicité des changements, heure d'arrivée trop tardive, situation de handicap particulière…

10. L'unité à été choisie de manière à valoriser plus fortement l'usage des mobilités douces en évitant par exemple qu'un seul long trajet en avion ne contrebalance les efforts fait sur de multiples trajets courts en mobilité douce.

11. L'indice réf renvoie aux valeurs de l'année de référence.

3. Pour les publics pour lesquels le choix du moyen de transport n'est pas de la responsabilité directe de l'organisateur, veuillez préciser :

a) quels leviers d'action avez-vous utilisé :

i) pour les équipes d'organisation ?

ii) pour les collaborateurs ?

iii) pour les VIP ?

iv) pour les journalistes ?

v) pour les bénévoles ?

vi) pour les spectateurs ?

vii) pour les sportifs ?

b) l'utilisation de ces leviers a-t-elle entraîné une baisse de votre impact carbone lié aux transports ?

Si oui, veuillez préciser un ordre de grandeur :_____

L'objectif de l'engagement 2 sera considéré comme atteint si :

La réponse est OUI aux questions 1 et 2 ;

Au moins 2 leviers d'action ont été activés pour chaque catégorie de publics concernés pour les déplacements qui ne sont pas en responsabilité de l'organisateur.

Pour chaque information demandée indisponible (car non obtenue) ainsi que pour chaque item sur lequel vous vous considérez comme non concerné, veuillez préciser la raison (difficultés rencontrées, axes de progression, etc.) :

_____
_____
_____
_____
_____
_____

Engagement 3 : Réduction des déchets

Objectif N+4 : Réduction de 90% du plastique à usage unique mis en circulation

Ce que dit la Charte :

Cet engagement est constitué d'un objectif principal :

Réduction de 90% du plastique à usage unique mis en circulation (hors produits médicaux)

Il est ensuite constitué de 6 sous-objectifs et exigences additionnelles qui, dans les limites des capacités d'approvisionnement, permettent d'atteindre l'objectif principal, à savoir :

- Réduire de 30% les déchets (hors déchets alimentaires) ;
- 80% des déchets non alimentaires recyclés ou valorisés (hors valorisation énergétique) ;
- 80% des déchets alimentaires non évités valorisés ;
- 100% des bénévoles et personnels formés aux consignes de tri sur site, en lien avec le gestionnaire et/ou la collectivité locale ;
- S'assurer de la réutilisation effective des produits ayant remplacé les produits à usage unique ;
- Toutes les parties prenantes potentiellement productrices de déchets sur le site doivent être sensibilisées à cet engagement.

Ces sous-objectifs ne sont pas optionnels et doivent donc s'évaluer avec la même importance que l'objectif principal.

Les déchets à considérer sont uniquement ceux sous la responsabilité de l'organisateur liés au montage, au déroulement et au démontage de l'événement (les déchets liés aux sous-traitants - ex: traiteurs - ne sont donc pas concernés).

La quantité des déchets évités se mesure en volume ou poids par rapport à l'année de référence. La mise en place à l'année d'indicateurs déchets par type, en volume, en tonnes… rapportés au nombre de personnes sur l'événement est préconisée.

Modalités d'évaluation :

Préalables :

- **Une année de référence et les données correspondantes ;**
- **Le diagnostic déchets** réalisé en amont de l'événement (ou diagnostic annuel pour les événements réguliers) avec l'impact de ce dernier sur l'adaptation des dispositifs de tri ;
- **L'inventaire du matériel** disponible avant la fin de l'événement (ou de l'année sportive pour les événements réguliers) précisant son devenir (réutilisation et/ou réemploi, location…) ;
- Un ou des documents indiquant l**a quantité, le type de déchets produits et leur devenir ;**
- **La liste des parties prenantes de l'événement** productrices de déchets ;
- **La liste des bénévoles et personnels et des formations suivies dans le cadre de l'événement ;**
- **Tout document** témoignant des actions réalisées sur cet engagement.

Proposition de grille de calcul :

Nombre de spectateurs/visiteurs et sportifs accueillis sur l'événement	A1
Quantité de plastique à usage unique (t ou L)	B1
Rajouter autant de sous-cases que de type de déchets en plastique à usage unique présent sur votre événement (liste à construire à partir de votre diagnostic déchets) *ex : bouteilles, gobelets, couverts, goodies, emballages, drapeaux....* *La somme du poids ou volume de ces déchets correspondra au total B1.*	
Quantité de déchets (t ou L)	C1=C2+C3
Quantité de déchets non alimentaires (t ou L)	*C2*
Quantité de déchets alimentaires (t ou L)	*C3*
Quantité de déchets non alimentaires recyclés (t ou L)	D1
Quantité de déchets non alimentaires valorisés (t ou L)	E1
Quantité de déchets alimentaires valorisés (t ou L)	F1

Méthode de calcul :

Le calcul se base sur les données brutes[12].

1. La quantité de plastique à usage unique mis en circulation (hors produits médicaux) a-t-elle été réduite de 90% ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Information non obtenue

La réponse est OUI si : B1*100/B1ref[13] ≤ 10

2. Les déchets (hors déchets alimentaires) ont-ils été réduits de 30% ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Information non obtenue

La réponse est OUI si : C2*100/C2ref ≤ 70

3. 80% des déchets ont-ils été recyclés ou valorisés (hors valorisation énergétique) ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Information non obtenue

La réponse est OUI si : (D1+E1)*100/C2 ≥ 80

4. 80% des déchets alimentaires non évités ont-ils été valorisés ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Information non obtenue

La réponse est OUI si : F1*100/C3 ≥ 80

5. 100% des bénévoles et personnels ont-ils été formés aux consignes de tri sur site, en lien avec le gestionnaire et/ou la collectivité locale ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Information non obtenue

12. En cas de non atteinte des objectifs en valeurs brutes, l'engagement est considéré comme non atteint.
Toutefois, il est tout à fait possible de valoriser les actions réalisées dans le cadre de cet engagement et justifier que tous les moyens ont été mis en oeuvre par l'usage de ratio (i.e. par spectateur) qui viendront démontrer que, par spectateur (cf. donnée A1), la valeur moyenne a, elle, diminué.

13. L'indice réf renvoie aux valeurs de l'année de référence.

6. Avec quel % de parties prenantes productrices de déchets sur le site un dialogue a-t-il été établi spécifiquement sur le sujet de la réduction et mesure des déchets ?

____%

7. Quel est le % de cahier des charges vous liant aux parties prenantes productrices de déchets sur le site qui contiennent une mention spécifique sur la traçabilité et les objectifs à atteindre concernant les déchets ? _____%

8. Quel est le nombre de parties prenantes productrices de déchets sur le site ayant pu vous communiquer les données concernant leurs déchets ? _____

Si événement ponctuel :

9. Avez-vous privilégié la location des produits remplaçant les produits à usage unique ?

❑ Oui ❑ Non

10. En cas d'achat, ces produits sont-ils donnés, prêtés ou revendus à d'autres organisateurs d'événements et/ou des clubs locaux ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Information non obtenue

Si événement(s) pérenne(s)/récurrent(s) :

9. Avez-vous mis en place un process de suivi et d'optimisation de la réutilisation effective des produits réutilisables ?

❑ Oui ❑ Non

Si oui, veuillez le décrire : _____
_____
_____

10. Avez-vous mis en place une incitation spécifique des spectateurs, visiteurs et sportifs de l'événement à ne rien ramener chez eux ?

❑ Oui ❑ Non

11. Quel est le taux de réutilisation (ou à minima le taux de restitution) par type de produits de remplacement ? _____

→ L'objectif de l'engagement 3 sera considéré comme atteint si la réponse est OUI aux questions 1 à 5.

Pour chaque information demandée indisponible (car non obtenue) ainsi que pour chaque item sur lequel vous vous considérez comme non concerné, veuillez préciser la raison (difficultés rencontrées, axes de progression, etc.) :

_____
_____
_____
_____
_____

Engagement 4 : Sites naturels, espaces verts et biodiversité

Objectifs N+4 :

Préserver 100 % des sites naturels et espaces verts concernés

1 programme d'action pour la biodiversité et l'éducation à l'environnement

Ce que dit la Charte :

Cet engagement est constitué de 2 objectifs principaux :

Préserver 100 % des sites naturels et espaces verts concernés (B)

Un programme d'action pour la biodiversité et l'éducation à l'environnement (A)

Ces objectifs sont complétés de sous-objectifs différents selon le type d'événements :

- Tout type d'événement :
  - Prendre connaissance des caractéristiques du site et des actions du territoire en lien avec un acteur local expert du sujet
  - Co-porter les actions décidées suite au diagnostic en partenariat avec le gestionnaire du lieu et un acteur local de protection de la biodiversité
- Événements impliquant la construction ou l'aménagement de sites temporaires :
  - Intégrer en amont une réflexion, des études et des solutions qui permettent la résilience au changement climatique et de limiter les atteintes à la biodiversité
  - Restaurer ou renforcer la biodiversité des zones naturelles ou de pleine terre impactées
- Événements se déroulant sur un site naturel (ou un espace vert) :
  - Ne pas endommager les sites naturels de manière définitive
  - Ne pas consommer de nouvelles terres agricoles ou naturelles lors de la construction et l'aménagement de nouvelles infrastructures
  - Favoriser la renaturation de milieux artificiels ou dégradés par d'anciennes activités humaines lors de la rénovation d'infrastructures existantes
  - Mettre en place toutes les solutions d'évitement possibles
  - Envisager les mesures compensatoires, y compris les remises en etat obligatoires, uniquement en dernier recours

Cet engagement n'implique pas de remontées de données chiffrées particulières.

Modalités d'évaluation :

Préalables :

- **Tout document témoignant de la prise de connaissance** des caractéristiques du site et des actions du territoire (diagnostic, cartographie…), des réflexions et études réalisées en amont, des évaluations d'incidences, études et actions d'évitement ;
- **Le plan d'action** établi selon un calendrier progressif et dont le suivi s'appuie sur des indicateurs ;
- **Tout document** témoignant des actions réalisées sur cet engagement.

Méthode de calcul :

Objectif A - Un programme d'action pour la biodiversité et l'éducation à l'environnement

1. Avez-vous pris connaissance des caractéristiques du site et des actions de votre territoire ?

❑ Oui ❑ Non

2. Avez-vous réalisé une cartographie des acteurs du territoire impliqués dans la protection de la biodiversité du territoire où se déroule votre événement ?

❑ Oui ❑ Non

3. Disposez-vous d'un diagnostic écologique du site réalisé par un spécialiste ?

❑ Oui ❑ Non

4. Avez-vous mis en place un plan d'action en faveur de la biodiversité ?

❑ Oui ❑ Non

5. Avez-vous travaillé en partenariat avec un (ou plusieurs) acteur(s) impliqué(s) localement dans la protection de la biodiversité du territoire ?

❑ Oui ❑ Non

Si oui, lesquels ? _____

6. Avez-vous travaillé en partenariat avec le gestionnaire du lieu ?

❑ Oui ❑ Non

7. Veuillez décrire et expliquer votre plan d'action :

_____
_____
_____
_____

→ L'objectif A de l'engagement 4 est considéré comme atteint si la réponse OUI a été apportée aux questions 1 à 6 ci-dessus (appuyée par l'existence des documents demandés en préalable).

Pour les événements récurrents sur un même site, on pourra considérer l'objectif atteint pour l'année 1 si la réponse OUI est apportée aux questions 1 et 2. Dès l'année 2, la réponse OUI devra concerner les questions 1 à 6.

Objectif B - 100% des sites naturels et espaces verts utilisés respectés et préservés

Pour les événement impliquant la construction ou l'aménagement de sites temporaires :

1. Avez-vous intégré en amont une réflexion sur la résilience au changement climatique ?

❑ Oui ❑ Non

2. Avez-vous intégré en amont une réflexion pour limiter les atteintes à la biodiversité ?

❑ Oui ❑ Non

3. Avez-vous réalisé des études permettant d'intégrer le sujet de la résilience au changement climatique ?

❑ Oui ❑ Non

4. Avez-vous réalisé des études permettant de limiter les atteintes à la biodiversité ?

❑ Oui ❑ Non

5. Avez-vous mis en place des solutions pour permettre la résilience au changement climatique (selon les conclusions des études mentionnées précédemment) ?

❑ Oui ❑ Non

6. Avez-vous mis en place des solutions pour limiter les atteintes à la biodiversité (selon les conclusions des études mentionnées précédemment) ?

❑ Oui ❑ Non

7. a. Votre événement a-t-il affecté des zones naturelles ou de pleine terre ?

❑ Oui ❑ Non

b. Si oui, une restauration ou un renforcement de la biodiversité a-t-il été effectué ?

❑ Oui ❑ Non

Pour les événements se déroulant sur un espace naturel (ou espace vert), même partiellement :

8. Avez-vous réalisé une évaluation d'incidences environnementales (ex: Natura 2000) ou des études assorties d'actions d'évitement ou de réduction de l'impact environnemental pour votre événement ?

❑ Oui ❑ Non

9. La manifestation produit-elle des effets à distance (nuisances sonores ou lumineuses, perturbations physiques ou chimiques) ?

❑ Oui ❑ Non

10. La manifestation induit-elle des dégradations (écrasement et arrachage de la végétation, etc.) ?

❑ Oui ❑ Non

11. Le cas échéant, avez-vous adapté votre projet pour supprimer les impacts potentiels ?

❑ Oui ❑ Non

12. Décrivez les mesures prises :

Éléments identifiés **comme ayant une incidence potentielle significative**	**Habitats ou espèces concernés**	**Mesures réductrices ou de prévention envisagées**
Exemple : Dérangement	*Faucon pèlerin*	*Définition de zones d'interdiction d'accès pour* éviter le dérangement

13. Votre événement a-t-il consommé des terres agricoles ou naturelles ?

❑ Oui ❑ Non

14. a. Votre événement a-t-il entrainé la rénovation d'infrastructures existantes ?

❑ Oui ❑ Non

b. Si oui, avez-vous favorisé la renaturation des milieux artificiels ou dégradés par d'anciennes activités humaines à cette occasion ?

❑ Oui ❑ Non

15. a. Si oui à l'une des deux questions précédentes, avez-vous mis en place toutes les solutions d'évitements possibles ?

❑ Oui ❑ Non

b. Si non, pourquoi ? _____

c. Si oui, avez-vous dû mettre en place des mesures compensatoires ?

❑ Oui ❑ Non

d. Pourquoi ? _____

→ L'objectif B de l'engagement 4 sera considéré comme atteint si :

Pour les événements impliquant la construction ou l'aménagement de sites temporaires mais ne se déroulant pas sur un espace naturel (ou espace vert), l'objectif B sera considéré comme atteint si :

la réponse OUI a été apportée aux questions 1 à 6 ci-dessus (appuyée par l'existence des documents demandés en préalable) et la réponse NON a la question 7a

OU

la réponse OUI a été apportée aux questions 1 à 7b ci-dessus (appuyée par l'existence des documents demandés en préalable)

Pour les événements se déroulant sur un espace naturel (ou espace vert), même partiellement, mais n'impliquant pas la construction ou l'aménagement de sites temporaires, l'objectif B sera considéré comme atteint si :

la réponse OUI a été apportée aux questions 8, 13, 14b et 15a

la réponse OUI a été apportée à la question 11 (si la réponse OUI a été donnée à la question 9 et/ou 10)

Pour les événements impliquant la construction ou l'aménagement de sites temporaires et se déroulant, même partiellement, sur un espace naturel (ou espace vert), l'objectif B sera considéré comme atteint si :

la réponse OUI a été apportée aux questions 1 à 6, 8, 13, 14b et 15a ci-dessus (appuyée par l'existence des documents demandés en préalable)

la réponse NON a été apportée à la question 7a

la réponse OUI a été apportée à la question 11 (si la réponse OUI a été donnée à la question 9 et/ou 10)

OU

la réponse OUI a été apportée aux questions 1 à 8, 13, 14b et 15a ci-dessus (appuyée par l'existence des documents demandés en préalable)

la réponse OUI a été apportée à la question 11 (si la réponse OUI a été donnée à la question 9 et/ou 10)

Pour chaque information demandée indisponible (car non obtenue) ainsi que pour chaque item sur lequel vous vous considérez comme non concerné, veuillez préciser la raison (difficultés rencontrées, axes de progression, etc.) :

_____
_____
_____
_____
_____
_____

Engagement 5 : Préservation des ressources en eau et en énergies

Objectif N+4 : 100 % de la consommation d'énergie et d'eau maîtrisée et optimisée

Ce que dit la Charte :

Cet engagement est constitué d'un objectif principal :

100 % de la consommation d'énergie et d'eau maîtrisée et optimisée

Il est ensuite constitué de 6 sous-objectifs qui permettent d'atteindre l'objectif principal, à savoir :

- Réaliser une évaluation préalable des besoins réels
- Réaliser une étude des alternatives moins impactantes
- Mettre en place des actions pour récupérer les données (pour les énergies et fluides déployés par l'organisateur comme pour ceux fournis par le lieu d'accueil pendant la durée de l'événement, phases de préparation incluses)
- Garantir le non gaspillage d'eau et d'énergie
- Mettre en place une grille de lecture progressive pour atteindre, selon les possibilités offertes par l'infrastructure d'accueil, les 3 objectifs que sont : sobriété[14]/efficacité[15]/ énergies renouvelables[16]
- Définir ses propres objectifs chiffrés

Et d'une préconisation :

- Définir un indicateur de consommation par énergie et fluide en volume éqCO2 rapporté à l'utilisation du site (nombre de spectateurs, etc.)

Modalités d'évaluation :

Préalables :

- **Les factures, photos, etc.** indiquant les consommations d'énergie et d'eau ;
- **Tout document** témoignant des actions réalisées sur cet engagement.

Proposition de grille de remontée des données :

	Quantité d'énergie et d'eau		
	Consommée	Nécessaire (besoins réels)	Part d'énergie renouvelable (énergie achetée ou équivalent énergie produite par le site)
Eau potable (L)			
Eau non potable (L)			
Eau en bouteille (L)			
Électricité (KW)			

14. Définition de sobriété : recherche de modération dans la consommation de matières, ou d›énergie (ADEME, 2019).
15. Définition d'efficacité : mieux maîtriser sa consommation et mieux consommer - l›efficacité correspond à un rapport qui s'améliore entre la quantité d'énergie délivrée (consommée) et celle absorbée (ou utilisée), c'est à dire mieux exploiter une même quantité d'énergie.
16. Définition d'énergies renouvelables : énergies dérivées de processus naturels en perpétuel renouvellement [à l'échelle du temps humain], notamment celles d'origine solaire, éolienne, hydraulique, géothermique ou végétale (bois, biocarburants, etc.). (INSEE, 2022).

Méthode de calcul de l'atteinte de l'objectif :

1. Avez-vous mis en place les actions nécessaires pour pouvoir récupérer les données de consommations des énergies et fluides déployés par vos soins ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

2. Avez-vous mis en place les actions nécessaires pour pouvoir récupérer les données de consommations des énergies et fluides fournis par le lieu d'accueil ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

3. Avez-vous pu récupérer l'ensemble des données de consommations des énergies et fluides ?

❑ Oui ❑ Non

Si non, pourquoi ? _____

4. Avez-vous réalisé une évaluation préalable de vos besoins réels ?

❑ Oui ❑ Non

5. Avez-vous réalisé une étude des alternatives moins impactantes ?

❑ Oui ❑ Non

6. Avez-vous construit votre grille de lecture progressive sobriété/efficacité/énergies renouvelables ?

❑ Oui ❑ Non

7. Disposez-vous d'un indicateur de consommation par énergie et fluide, rapporté à l'utilisation du site (nb de spectateurs, nb d'événements…) en volume éqCO2 ?

❑ Oui ❑ Non

8. Avez-vous défini vos propres objectifs chiffrés ?

❑ Oui ❑ Non

9. Avez-vous constaté une différence entre votre consommation et l'estimation de vos besoins réels ?

❑ Oui ❑ Non

Si oui, pouvez-vous l'expliquer autrement que par le gaspillage d'eau et/ou d'énergie ?

❑ Oui ❑ Non

Si oui, comment l'expliquez-vous ?_____

10. Avez-vous atteint vos objectifs chiffrés ?

❑ Oui ❑ Non

Si non, pourquoi ?_____

→ L'objectif de l'engagement 5 sera considéré comme atteint si la réponse st OUI aux questions 3, 4, 5, 6, 8 et 10 et NON à la question 9 (ou OUI à la question 9.b)

Pour chaque information demandée indisponible (car non obtenue) ainsi que pour chaque item sur lequel vous vous considérez comme non concerné, veuillez préciser la raison (difficultés rencontrées, axes de progression, etc.) :

_____
_____
_____
_____
_____
_____

Engagement 6 : Achats responsables

Objectif N+4 : 1 politique d'achats responsables opérationnelle sur l'ensemble des familles d'achats stratégiques

Ce que dit la Charte :

Cet engagement est constitué d'un objectif principal :

Une politique d'achats responsables opérationnelle sur l'ensemble des familles d'achats stratégiques

Il est ensuite constitué de 12 sous-objectifs qui permettent d'atteindre l'objectif principal, à savoir :

- Définir une politique d'achats responsables (cohérente avec votre politique d'écoresponsabilité et les objectifs de la Charte)
- Réaliser une analyse des achats afin de définir vos achats stratégiques
- Intégrer dans le cahier des charges des consultations des exigences ambitieuses et réalistes en matière d'achats responsables (cohérente avec votre politique d'écoresponsabilité et les objectifs de la Charte)
- Proposer, lorsque cela est possible, des critères environnementaux et sociaux d'évaluation des fournisseurs (selon la nature de l'achat)
- Etablir, pour chaque famille d'achats stratégiques, un questionnaire d'analyse des réponses des fournisseurs selon une logique de cycle de vie et de coût global
- Mettre en place des dispositifs de contrôle et suivi des engagements des fournisseurs avant, pendant et après l'événement
- Former aux achats responsables les personnes en charge d'acheter
- Mettre en place des actions de sensibilisation aux achats responsables pour tous les collaborateurs de l'événement
- Mettre en place des initiatives spécifiques pour favoriser le recours à l'ESS et/ou aux TPE/PME ainsi qu'au secteur du handicap dans vos achats directs ou indirects
- Favoriser, si pertinent, la mise en oeuvre d'actions d'insertion avant, pendant et après les événements
- Intégrer, dans les clauses de marché, une clause de vigilance relative au pourcentage de personnes recrutées en insertion puis obtenant un emploi durable au terme de la période d'insertion
- Mesurer (et développer) votre rayonnement économique et social sur le territoire où se déroule votre événement

Modalités d'évaluation :

Préalables :

- **Le montant du volume d'achats global** lié à l'événement (en €) ;
- **La définition du territoire** d'influence de votre événement (France, bassin d'emploi, Région, Département…) ;
- **La liste de vos familles d'achats ;**
- **La liste de l'ensemble des personnes en charge d'acheter** sur votre événement ;
- **La liste des catégories de collaborateurs** impliqués dans votre événement (permanents, intérimaires, volontaires, bénévoles…) ;
- **Le questionnaire d'analyse des réponses** des fournisseurs ;
- **Les consultations** intégrant des critères sociaux et/ou environnementaux ;

- **Les contrats opérationnels** intégrant des clauses sociales et/ou environnementales ;
- **Tout document** témoignant des actions réalisées sur cet engagement.

Méthode de calcul de l'atteinte de l'objectif :

1. Pour chacun de vos achats, savez-vous :
   - D'où vient-il (modalités de production : origine géographique, conditions de travail…) ?
     ❑ Oui ❑ Non
   - Pourquoi est-il nécessaire et utile au succès de l'événement (juste besoin) ?
     ❑ Oui ❑ Non
   - Quel est son "coût complet", c'est-à-dire avez-vous pensé à inclure dans l'analyse par coût tous les coûts cachés (besoin de remplacement plus ou moins fréquent, dépendance à un autre achat…) et toutes les externalités (pollutions, nuisances, …) ? ❑ Oui ❑Non
   - Que devient-il en fin de vie ? ❑ Oui ❑ Non

2. Avez-vous réalisé une analyse/cartographie de vos achats ?

❑ Oui ❑ Non

3. Avez-vous défini la liste de vos familles d'achats stratégiques ?

❑ Oui ❑ Non

Si oui, veuillez préciser combien de familles d'achats stratégiques vous avez définies: _____

Quel % de vos achats global ces familles d'achats stratégiques représentent-elles (en €) ? _____

4. Dans votre liste de famille d'achats, y-a-t-il une (ou plusieurs) famille(s) n'ayant pas un fort impact financier mais qui constitue un risque majeur ou une opportunité (environnemental, réputationnel, etc.) pour votre événement ?

❑ Oui ❑ Non

Si oui, combien y en a-t-il ? _____

Ces familles ont-elles intégré votre liste de familles d'achats stratégiques ?

❑ Oui ❑ Non

5. Avez-vous inséré dans le cahier des charges des consultations des exigences en matière d'achats responsables ?

❑ Oui ❑ Non

Si oui, quel % de consultations réalisées dans le cadre de l'événement a intégré ces exigences ? _____

6. Avez-vous inséré dans les consultations des critères environnementaux et sociaux, adaptés à la nature de l'achat, d'évaluation des fournisseurs ?

❑ Oui ❑ Non

Si oui, quel % de consultations ont intégré des critères de ce type ? _____

7. Avez-vous intégré des critères environnementaux et sociaux, adaptés à la nature de l'achat, d'évaluation des fournisseurs, dans d'autres cas ?

❑ Oui ❑ Non

Si oui lesquels ? _____

8. Avez-vous établi un questionnaire d'analyse des réponses de vos fournisseurs (basé sur les critères définis préalablement) pour chaque famille d'achats stratégiques ?

❑ Oui ❑ Non

Si non, pour quel % de familles d'achats stratégiques l'avez-vous fait ? _____

9. Avez-vous mis en place un dispositif de contrôle et de suivi des engagements de vos fournisseurs sur leurs prestations ?
   - avant l'événement : ❑ Oui ❑ Non
   - pendant l'événement : ❑ Oui ❑ Non
   - après l'événement : ❑ Oui ❑ Non

10. Avez-vous mis en place des indicateurs de suivi des engagements de vos fournisseurs sur leurs prestations (lisibles et réalistes) lors de leur sélection ?

❑ Oui ❑ Non

11. Avez-vous formé aux achats responsables l'ensemble des personnes en charge d'acheter pour votre événement ?

❑ Oui ❑ Non

Si non, quel % de personnes chargées d'acheter à été formé au sujet ? _____

12. Avez-vous mis en place des actions de sensibilisation aux achats responsables pour les autres collaborateurs de l'événement ?

❑ Oui, pour tous ❑ Oui, pour certains ❑ Non

Si "Oui, pour certains", pour quelles catégories de collaborateurs avez-vous mis en place des actions de sensibilisation ? _____

Si "Non" ou "Oui pour certains", pourquoi pas ? _____

_____

Si oui, quel type d'action ? _____

13. Êtes-vous en capacité de mesurer votre rayonnement économique et social sur le territoire de l'événement ?

❑ Oui ❑ Non

Si oui, quels indicateurs utilisez-vous ? _____

14. Avez-vous développé le recours à l'ESS (Économie Sociale et Solidaire) et/ou aux TPE/PME ?

❑ Oui ❑ Non

15. Si oui à la question 14, quel % de marchés passés pour l'organisation de l'événement a été fléché vers :
   - des TPE/PME ? _____
   - des organisations issues de l'ESS ? _____

- des TPE/PME de l'ESS ? _____
- des TPE/PME ou de l'ESS ? _____

16. Si oui à la question 14, avez-vous incité les grandes entreprises, dans leurs réponses à vos appels d'offres, à s'appuyer sur des TPE/PME et/ou des structures de l'ESS ?

❑ Oui ❑ Non

17. Avez-vous favorisé le recours au secteur du handicap directement (par exemple à travers un marché réservé) ?

❑ Oui ❑ Non

18. Avez-vous favorisé le recours au secteur insertion et/ou handicap indirectement en incitant les grandes entreprises à faire appel aux acteurs de ce secteur (EI, EA, ESAT, TIH...)[17] dans leurs réponses aux appels d'offres ?

❑ Oui ❑ Non

19. Avez-vous étudié la pertinence d'intégration de dispositif d'insertion :

a) dans vos marchés ? ❑ Oui ❑ Non

Si oui, pour combien de marchés cela était-il pertinent et réalisable ? _____

b) Dans vos recrutements et/ou mises à disposition en lien avec l'événement ?

❑ Oui ❑ Non

Si oui, pour combien de recrutements et/ou mises à disposition cela était il pertinent et réalisable ?

_____

20. Avez vous intégré des dispositifs d'insertion dans vos marchés lorsque cela était possible ?

❑ Oui ❑ Oui, sur une partie ❑ Non

Si "Oui" ou "Oui sur une partie", avec quel taux d'insertion ? _____

Si "Oui sur une partie", quel % de marchés où cela était possible (cf. question 19) ont finalement intégré un dispositif d'insertion ? _____

Si non, pourquoi ?_____

21. Avez vous intégré des dispositifs d'insertion dans vos recrutements et/ou mises à disposition lorsque cela était possible ?

❑ Oui ❑ Oui, sur une partie ❑ Non

Si "Oui" ou "Oui sur une partie", avec quel taux d'insertion ? _____

Si "Oui sur une partie", quel % de marchés où cela était possible (cf. question 19) ont finalement intégré un dispositif d'insertion ? _____

Si non, pourquoi ?_____

→ L'objectif de l'engagement 6 sera considéré comme atteint si la réponse est OUI aux questions 2, 3, 4, 5, 6 ou 7, 8, 9, 11, 14, 17 ou 18 et 19a.

17. EI - Entreprises d'insertion / EA - Entreprises adaptées / ESAT - Établissement et Service d'Aide par le Travail / TIH - Travailleurs Indépendants Handicapés

Pour chaque information demandée indisponible (car non obtenue) ainsi que pour chaque item sur lequel vous vous considérez comme non concerné, veuillez préciser la raison (difficultés rencontrées, axes de progression, etc.) :

_____
_____
_____
_____
_____
_____

Engagement 7 : Sponsoring

Objectif N+4 : 80% des sponsors sont impliqués dans l'atteinte des objectifs de la Charte

Ce que dit la Charte :

Cet engagement est constitué d'un objectif principal :

80% des sponsors sont impliqués dans l'atteinte des objectifs de la Charte

Il est ensuite constitué de 2 sous-objectifs qui permettent d'atteindre l'objectif principal, à savoir :

Intégrer des objectifs (au choix) de la Charte des 15 engagements des organisateurs d'événements sportifs dans les contrats de sponsoring ou leurs avenants

Présenter à l'ensemble de ses sponsors les engagements de la Charte

Modalités d'évaluation :

Préalables :

- **La liste de tous les sponsors** de l'événement ;
- **La liste des actions** répondant aux engagements de la Charte portées par les sponsors de l'événement ;
- **Les contrats de sponsoring et avenants** intégrant des objectifs de la Charte ;
- **Tout document** témoignant des actions réalisées sur cet engagement.

Proposition de grille de remontée des données :

Sponsor	Coeur de métier	Présentation Charte (Oui/ Non)	Intégration[18] dans le contrat (ou avenant) (Oui/Non)	Opérationnalisation	
				Actions environnementales (co-)portées sur l'événement	Actions sociales (co-)portées sur l'événement
Sponsor 1					
Sponsor 2					
Sponsor 3					
Sponsor 4					
Nb de sponsors	% de sponsors au coeur de métier en adéquation avec la Charte	% de Oui	% de Oui	Nb d'actions	Nb d'actions

18. L'intégration des objectifs de la Charte dans les contrats de sponsoring ou leurs avenants peut être de niveau variable allant d'une mention généraliste dans le contrat par laquelle le sponsor s'engage à accompagner l'organisateur dans l'atteinte d'un ou plusieurs des objectifs de la Charte à un engagement précis et chiffré du sponsor sur un ou plusieurs objectifs de la Charte.

Méthode de calcul de l'atteinte de l'objectif :

1. Avez-vous présenté la Charte des 15 engagements des organisateurs d'événements sportifs à 100% de vos sponsors ?

❑ Oui ❑ Non

Si non, quel % ? _____

2. Avez-vous annexé la Charte aux contrats de sponsoring ?

❑ Oui ❑ Non

3. Avez-vous intégré des objectifs de cette Charte dans 80% (ou plus) de vos contrats de sponsoring (ou avenants) ?

❑ Oui ❑ Non

Si non, quel % ? _____

4. Combien de sponsors se sont engagés sur un ou plusieurs engagements (en %), avec ou sans intégration dans les contrats de sponsoring ? _____

5. Quel % d'actions opérationnalisées avec les sponsors pour répondre aux objectifs de la Charte sont des actions :

environnementales ? _____

sociales ou sociétales ? _____

environnementales et sociales ou sociétales ? _____

6. Quelle est la part de sponsors qui répond naturellement aux engagements d'écoresponsabilité (de par leur cœur de métier) ? _____

7. Le choix de vos sponsors fait-il l'objet de discussions internes afin d'assurer la crédibilité de vos engagements d'écoresponsabilité ?

❑ Oui ❑ Non

→ L'objectif de l'engagement 7 sera considéré comme atteint si les conditions ci-dessous sont remplies :

la réponse est OUI à la question 1

la réponse à la question 4 est 80% ou plus

les réponses à la questions 5 ne font pas apparaître un déséquilibre trop fort (>15%) entre les actions environnementales ou sociales

Pour chaque information demandée indisponible (car non obtenue) ainsi que pour chaque item sur lequel vous vous considérez comme non concerné, veuillez préciser la raison (difficultés rencontrées, axes de progression, etc.) :

_____
_____
_____
_____
_____
_____

Engagement 8 : Empreinte numérique

Objectif N+4 : 1 état des lieux ou diagnostic réalisé

Ce que dit la Charte :

Cet engagement est constitué d'un objectif principal :

Un état des lieux ou diagnostic réalisé

Il formule également 3 exigences :

- avoir mis en place des actions permettant de maîtriser l'impact numérique de l'événement
- Concentrer les efforts sur l'utilisation raisonnée des équipements et la prolongation de leur durée de vie pour favoriser un usage sobre du numérique
- Prendre en considération les enjeux de gestion des données et de respect de la vie privée (RGPD)

Modalités d'évaluation :

Préalables :

- **La liste des services et outils numériques** utilisés dans le cadre de l'événement (avant, pendant, après) ;
- Les éléments témoignant du **respect de la RGPD** ;
- Le(s) justificatif(s) sur le **devenir des outils** utilisés ;
- **Tout document** témoignant des actions réalisées sur cet engagement.

Méthode de calcul de l'atteinte de l'objectif :

1. Pour chaque service et outil numérique utilisé :

a) Répondent-ils à un besoin réel ?

❑ Oui, tous ❑ Oui, pour la plupart ❑ Certains uniquement ❑ Non, aucun

b) D'autres solutions moins énergivores existent-elles ?

❑ Oui, pour tous ❑ Oui, pour la plupart ❑ Pour certains uniquement

❑ Non, pour aucun

c) Assurent-ils une sécurité des données suffisantes ?

❑ Oui, tous ❑ Oui, pour la plupart ❑ Certains uniquement ❑ Non, aucun

d) Nécessitent-ils d'investir dans de nouveaux équipements ?

❑ Oui, tous ❑ Oui, pour la plupart ❑ Certains uniquement ❑ Non, aucun

e) Si oui, la réutilisation de ces équipements est-elle prévue (durée de vie, seconde vie…) ?

❑ Oui, tous ❑ Oui, pour la plupart ❑ Certains uniquement ❑ Non, aucun

f) Seront-ils utilisés jusqu'au bout de leur durée de vie maximale ?

❑ Oui, tous ❑ Oui, pour la plupart ❑ Certains uniquement ❑ Non, aucun

2. Respectez-vous la RGPD ?

❑ Oui ❑ Non

3.

a) Avez-vous nommé un responsable de la démarche numérique responsable ?

❑ Oui ❑ Non

b) Avez-vous réalisé un diagnostic des impacts sociaux et environnementaux liés à votre usage des équipements numériques ?

❑ Oui ❑ Non

c) Avez-vous intégré le sujet dans votre politique d'achats ?

❑ Oui ❑ Non

d) Avez-vous éco-conçus vos services numériques ?

❑ Oui ❑ Non

e) Avez-vous sensibilisé vos collaborateurs aux éco-gestes numériques ?

❑ Oui ❑ Non

f) ptimisez-vous le poids des contenus numériques poussés sur les réseaux sociaux ?

❑ Oui ❑ Non

g) Avez-vous planifié la seconde vie de vos équipements numériques ?

❑ Oui ❑ Non

→ L'objectif de l'engagement 8 sera considéré comme atteint si les conditions ci-dessous sont remplies :

le réponse OUI ou OUI POUR LA PLUPART est apportée aux questions 1a, 1c, 1f et 2

la réponse est NON ou POUR CERTAINS à la question 1b

en cas de réponse OUI à la question 1d, la réponse est OUI à la question 1e

au moins 2 réponses OUI sont apportées aux items de la question 3 en année 1, puis 1 réponse positive supplémentaire par année d'engagement dans la Charte (soit 5 OUI parmi les items de la question 3 d'ici N+4)

Pour chaque information demandée indisponible (car non obtenue) ainsi que pour chaque item sur lequel vous vous considérez comme non concerné, veuillez préciser la raison (difficultés rencontrées, axes de progression, etc.) :

_____
_____
_____
_____
_____
_____

Engagement 9 : Contribution à une société plus inclusive

Objectif N+4 : Un programme d'action contribuant à la construction d'une société plus inclusive

Ce que dit la Charte :

Cet engagement est constitué d'un objectif principal :

Un programme d'action contribuant à la construction d'une société plus inclusive

Il est précisé que ce programme d'action doit permettre de :

- promouvoir la diversité
- lutter contre toutes formes de discrimination et de violences, liées notamment au racisme et à l'homophobie
- tenir compte des critères de discriminations visés par la loi à l'article L.225-1 du code pénal
- proposer une action annuelle par public cible (staff, bénévoles, athlètes, grand public…)

Par ailleurs, la Charte donne une définition de programme d'action qui précise 5 exigences :

- Réaliser un diagnostic partagé avec les parties prenantes concernées
- Définir des objectifs (d'ambition croissante au fur et à mesure des années)
- Construire une liste d'actions cohérentes et chronologiques permettant de répondre aux objectifs
- Avoir budgété les actions définies
- Avoir un plan de communication dédié

Modalités d'évaluation :

Préalables :

- **La liste de vos parties prenantes** concernées par le sujet ;
- **La liste de vos publics cibles ;**
- **Un diagnostic ;**
- **Le plan d'action** précisant objectifs, budget et chronologie de réalisation ;
- **Un plan de communication ;**
- **Tout document** témoignant des actions réalisées sur cet engagement.

Méthode de calcul de l'atteinte de l'objectif :

1. Avez-vous cartographié les parties prenantes concernées par le sujet (associations, institutions…) ?

❑ Oui ❑ Non

Quel % de vos parties prenantes concernées avez-vous impliqué dans la réalisation de votre diagnostic ou la mise en œuvre de votre plan d'action le cas échéant ? _____%

2. Avez-vous réalisé un diagnostic concernant les problématiques de discrimination liées à votre événement ?

❑ Oui ❑ Non

3. Ce diagnostic tient-il compte de l'ensemble des critères de discriminations visés par la loi à l'article L.225-1 du code pénal ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

Si non, de quel % de ces critères avez-vous tenu compte ? _____

De quels critères n'avez-vous pas tenu compte et pourquoi ? _____

4. Avez-vous défini des objectifs pour répondre aux problématiques soulevées par le diagnostic ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

5. Avez-vous construit et mis en œuvre un plan d'action permettant de répondre à ces objectifs ?

❑ Oui ❑ Non

6. Ce plan d'action propose-t-il des actions de lutte contre le racisme ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

7. Ce plan d'action propose-t-il des actions de lutte contre l'homophobie ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

8. Ce plan d'action est-il doté d'un budget (global ou par action) ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

9. Ce plan d'action précise-t-il les échéances de réalisation de chaque action ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

10. Ce plan d'action dispose-t-il d'indicateurs permettant d'évaluer sa réalisation ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

11. Avez-vous mis en place un système de remontées des incidents et de mesures statistiques concernant les discriminations et violences se déroulant à l'occasion de l'événement et de son organisation ?

❑ Oui ❑ Non

12. Votre plan d'action permet-il de faire évoluer vos ambitions à la hausse au fur et à mesure des années ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

13. Avez-vous un plan de communication dédié, ou intégré à votre plan de communication général, aux actions de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations et les violences ?

❑ Oui ❑ Non

14. Cette année, avez-vous proposé une action favorisant l'égalité et la lutte contre les discriminations et les violences à :

Votre staff ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

- Vos bénévoles ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné
- Vos volontaires ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné
- Les athlètes ? ❑ Oui ❑ Non
- Le grand public ? ❑ Oui ❑ Non

Décrivez les actions mises en place :

_____
_____
_____

15. Êtes-vous satisfait de la mise en œuvre et des résultats de votre plan d'action (taux de réalisation, etc.) ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

Pourquoi ? _____

→ L'objectif de l'engagement 9 sera considéré comme atteint si les conditions ci-dessous sont remplies :

la réponse est OUI aux questions 2, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 12 et 13

la réponse est OUI ou NON CONCERNÉ à l'ensemble des items de la question 14

à partir de l'année 3, la réponse OUI est également apportée à la question 3

Pour chaque information demandée indisponible (car non obtenue) ainsi que pour chaque item sur lequel vous vous considérez comme non concerné, veuillez préciser la raison (difficultés rencontrées, axes de progression, etc.) :

_____
_____
_____
_____
_____
_____

Engagement 10 : Promotion de l'égalité femmes - hommes

Objectif N+4 : Un programme d'action visant à réduire les inégalités de genre

Ce que dit la Charte :

Cet engagement est constitué d'un objectif principal :

Un programme d'action visant à réduire les inégalités de genre

Il est précisé que ce programme d'action doit permettre de lutter contre les discriminations liées au genre en traitant notamment de :

- l'accès aux spectacles sportifs
- l'accès aux postes de direction
- l'égalité salariale
- la promotion du sport féminin

Par ailleurs, la Charte donne une définition de programme d'action qui précise 5 exigences :

- Réaliser un diagnostic partagé avec les parties prenantes concernées
- Définir des objectifs (d'ambition croissante au fur et à mesure des années)
- Construire une liste d'actions cohérentes et chronologiques permettant de répondre aux objectifs
- Avoir budgété les actions définies
- Avoir un plan de communication dédié

Cet engagement s'inscrit dans la même logique que l'engagement 9.

Modalités d'évaluation :

Préalables :

- **La liste de vos parties prenantes** concernées par le sujet ;
- **Un diagnostic partagé ;**
- **Un plan d'action** précisant objectifs, budget et chronologie de réalisation ;
- **Un plan de communication ;**
- **Tout document** témoignant des actions réalisées sur cet engagement.

Méthode de calcul de l'atteinte de l'objectif :

1. Avez-vous cartographié les parties prenantes pouvant vous accompagner sur le sujet (associations, institutions…) ?

❑ Oui ❑ Non

Quel % de vos parties prenantes concernées avez-vous impliqué dans la réalisation de votre diagnostic ou la mise en œuvre de votre plan d'action le cas échéant ? _____%

2. Avez-vous réalisé un diagnostic concernant les problématiques de discrimination de genre liées à votre événement ?

❑ Oui ❑ Non

3. Avez-vous défini des objectifs pour répondre aux problématiques soulevées par le diagnostic ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

4. Avez-vous construit et mis en œuvre un plan d'action permettant de répondre à ces objectifs ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

5. Ce plan d'action propose-t-il des actions traitant des inégalités en termes d'accès aux spectacles sportifs ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

Lesquelles ? _____

Quel est le % de chaque genre ayant participé (en spectateur) à votre événement ? _____
_____

6. Ce plan d'action propose-t-il des actions traitant des inégalités en termes d'accès aux postes de direction ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

Quelle est la répartition de genre au sein de vos postes de direction ? _____

7. Ce plan d'action propose-t-il des actions de promotion du sport féminin ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

Lesquelles ? _____

Pour les clubs et fédérations, quel est votre % de licenciées femmes et de licenciés hommes sur les 5 dernières années ? _____

8. Ce plan d'action propose-t-il des actions traitant des inégalités en termes d'égalité salariale ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

Quel est votre écart de rémunération femmes-hommes ? _____

Quel est l'écart de répartition des augmentations individuelles ? _____

Quelle est la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations ? _____

Quel est le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité ? _____
_____

9. Ce plan d'action est-il doté d'un budget (global ou par action) ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

10. Ce plan d'action précise-t-il les échéances de réalisation de chaque action ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

11. Ce plan d'action dispose-t-il d'indicateurs permettant d'évaluer sa réalisation ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

12. Votre plan d'action permet-il de faire évoluer vos ambitions à la hausse au fur et à mesure des années ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

13. Êtes-vous satisfait de la mise en œuvre et des résultats de votre plan d'action (taux de réalisation, etc.) ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

Pourquoi ? _____

→ L'objectif de l'engagement 10 sera considéré comme atteint si les conditions ci-dessous sont remplies :

la réponse est OUI aux questions 2 à 12

à partir de l'année 4, la réponse est OUI à la question 13

Pour chaque information demandée indisponible (car non obtenue) ainsi que pour chaque item sur lequel vous vous considérez comme non concerné, veuillez préciser la raison (difficultés rencontrées, axes de progression, etc.) :

_____
_____
_____
_____
_____
_____

Engagement 11 : Accessibilité pour les Personnes en Situation de Handicap (PSH)

Objectif N+4 : Un programme d'action dédié aux personnes en situation de handicap

Ce que dit la Charte :

Cet engagement est constitué d'un objectif principal :

Un programme d'action dédié aux personnes en situation de handicap

Il est ensuite constitué de 6 sous-objectifs qui permettent d'atteindre l'objectif principal, à savoir :

- Réaliser un diagnostic partagé avec différentes parties prenantes dont le gestionnaire du lieu d'accueil de l'événement
- Considérer tous les types de handicap
- Définir et mettre en oeuvre un plan de communication visant à :
  - informer les personnes en situation de handicap
  - sensibiliser l'ensemble des personnes participant à l'événement
- Définir et mettre en oeuvre un plan d'action spécifique pour rendre l'événement accessible (diffusion audiovisuelle incluse)
- Travailler sur l'ensemble du programme d'action en lien avec une ou des associations dont l'expertise porte sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap
- Associer pour la réalisation de l'engagement des personnes en situation de handicap ou des représentants.

Cet engagement vise à s'assurer que l'événement (et non le lieu seul) est accessible aux personnes en situation de handicap .

Modalités d'évaluation :

Préalables :

- **La liste de vos parties prenantes** concernées par le sujet ;
- **La liste des catégories de personnes participant à l'événement** (spectateurs, bénévoles, salariés, sportifs…) ;
- **Un diagnostic** partagé ;
- **La liste des actions spécifiques** mises en place ;
- **Un plan de communication ;**
- **Tout document** témoignant des actions réalisées sur cet engagement.

Méthode de calcul de l'atteinte de l'objectif :

1. Avez-vous cartographié les parties prenantes concernées par le sujet (associations, institutions, représentants, habitués et abonnés en situation de handicap…) ?

❑ Oui ❑ Non

Quel % de vos parties prenantes concernées avez-vous impliqué dans la réalisation de votre diagnostic ou la mise en œuvre de votre plan d'action le cas échéant ? _____%

Veuillez décrire leur implication : _____

Avec quelles associations avez-vous travaillé ?_____

2. Avez-vous réalisé un diagnostic concernant les problématiques d'accessibilité des personnes en situation de handicap sur votre événement ?

❑ Oui ❑ Non

3. Ce diagnostic a-t-il été réalisé en lien avec l'une ou plusieurs des parties prenantes concernées par le sujet ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

Si oui, combien de parties prenantes (en %) ? _____

4. Ce diagnostic a-t-il été réalisé en lien avec le gestionnaire du lieu d'accueil de l'événement ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

Si non, pourquoi ? _____

5. Ce diagnostic couvre-t-il les personnes présentant un handicap :
   - auditif ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné
   - mental ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné
   - visuel ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné
   - moteur / difficultés de déplacements ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

6. Votre événement a-t-il respecté les exigences légales en termes d'accueil des personnes en situation de handicap ?

❑ Oui ❑ Non

7. Avez-vous mis en place des actions spécifiques permettant d'améliorer l'accessibilité du spectacle[19] aux personnes en situation de handicap ?

❑ Oui ❑ Non

Ces actions spécifiques ont-elles impliquées une ou plusieurs des parties prenantes concernées par le sujet ?

❑ Oui ❑ que associations ❑ que PSH ❑ Non

8. Quelles actions avez-vous mises en place ?
   - recours à l'audiodescription ? ❑ Oui ❑ Non
   - mise à disposition d'une équipe d'accueil dédiée ? ❑ Oui ❑ Non
   - présence d'une personne pratiquant la langue des signes française (LSF) ? ❑ Oui ❑ Non
   - définition volontariste d'objectifs d'augmentation de la capacité d'accueil de PSH ?
   - ❑ Oui ❑ Non
   - aménagement d'emplacements adaptés aux PSH et à leurs accompagnateurs ?
   - ❑ Oui ❑ que PSH ❑ Non
   - mise en place de conditions tarifaires avantageuses pour les accompagnateurs ?
   - ❑ Oui ❑ Non
   - mise en place d'actions permettant la participation de sportifs en situation de handicap à une ou plusieurs épreuves ? ❑ Oui ❑ Non
   - mise en place d'une signalétique pour les déficients intellectuels (pictogrammes adaptés, etc.) ? ❑ Oui ❑ Non
   - autres (à décrire) ? _____

19. Le terme spectacle fait référence à l'événement dans sa dimension présentielle et distancielle (spectacle audiovisuel, radio…).

9. Pour la diffusion audiovisuelle, avez-vous mis en place des actions spécifiques permettant d'améliorer l'accessibilité du spectacle aux personnes en situation de handicap ?

❑ Oui ❑ Non

10. Lesquelles ?

vélotypie ? ❑ Oui ❑ Non

interprétariat en LSF ? ❑ Oui ❑ Non

autres (à décrire) ? _____

11. Ce plan d'action est-il doté d'un budget (global ou par action) ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

12. Ce plan d'action précise-t-il les échéances de réalisation de chaque action ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

13. Ce plan d'action dispose-t-il d'indicateurs permettant d'évaluer sa réalisation ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

14. Avez-vous mis en place un système de remontées des incidents et difficultés concernant les difficultés d'accessibilité ?

❑ Oui ❑ Non

15. Avez-vous réalisé une évaluation de la satisfaction des personnes en situation de handicap sur l'accessibilité ?

❑ Oui ❑ Non

Quel a été leur taux de satisfaction ? _____

16. Avez-vous un plan de communication dédié, ou intégré à votre plan de communication général, à l'information des personnes en situation de handicap sur les conditions d'accessibilité à l'événement ?

avant l'événement : ❑ Oui ❑ Non

pendant l'événement : ❑ Oui ❑ Non

Veuillez décrire les actions : _____

17. Avez-vous un plan de communication dédié, ou intégré à votre plan de communication général, à la sensibilisation aux problématiques d'accessibilité de :

Vos salariés ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

Vos bénévoles ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

Vos volontaires ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

Les athlètes ? ❑ Oui ❑ Non

Les spectateurs ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

Les téléspectateurs ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

autre(s) catégorie(s) de personnes participant à l'événement ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

Décrivez les actions mises en place :

_____
_____
_____

18. Êtes-vous satisfait de la mise en œuvre et des résultats de votre plan d'action (taux de réalisation, etc.) ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

Pourquoi ? _____

→ L'objectif de l'engagement 11 sera considéré comme atteint si les conditions ci-dessous sont remplies :

la réponse est OUI aux questions 1 à 7, 9 et 18

la réponse est OUI ou NON CONCERNÉ à la question 17 pour :

au moins 3 catégories d'acteurs en année 1

au moins 4 catégories d'acteurs en année 2

au moins 5 catégories d'acteurs en année 3

toutes les catégories d'acteurs en année 4

Pour chaque information demandée indisponible (car non obtenue) ainsi que pour chaque item sur lequel vous vous considérez comme non concerné, veuillez préciser la raison (difficultés rencontrées, axes de progression, etc.) :

_____
_____
_____
_____
_____
_____

Engagement 12 : Cause solidaire

Objectif N+4 : Un engagement (au moins) dans une cause solidaire

Ce que dit la Charte :

Cet engagement est constitué d'un objectif principal :

Un engagement (au moins) dans une cause solidaire

Cet engagement conseille de travailler sur une cause solidaire en partenariat avec une association concernée par la cause choisie et précise 3 conditions pour que l'objectif puisse être considéré comme atteint :

- L'engagement à une cause doit être pluriannuel
- L'investissement et l'impact de l'engagement dans cette cause doit augmenter graduellement au fur et à mesure des années
- Un bilan d'impact devra être réalisé en année n+3 après la signature

Modalités d'évaluation :

Préalables :

- **La liste des actions réalisées** dans le cadre de l'engagement dans la cause solidaire choisie ;
- **Les résultats des bilans d'impact** à partir de l'année n+3 ;
- **La présentation de la méthodologie de mesure de bilan d'impact choisie ;**
- **L'accord de partenariat** avec une association dont l'objet porte sur les questions de solidarité, insertion, etc. ;
- **Tout document** témoignant des actions réalisées sur cet engagement.

Proposition de grille de remontée des données :

Cette grille peut-être dupliquée autant de fois que de causes solidaires soutenues (minimum 1).

Les lignes en bleu (section 2) sont optionnelles. Chaque signataire doit déterminer au moins un indicateur en section 2 (parmi ceux proposés ou d'autres qu'il déterminera) lui permettant de suivre la "montée en puissance" de son engagement dans la cause solidaire choisie.

Cause solidaire soutenue :	**XXX**				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	…
Section 1					
Soutien à la cause solidaire (O/N)					
Nom des structure(s) impliquée(s)					
Cadre partenarial pluriannuel (O/N)					
Nombre de bénéficiaires finaux					
Section 2					
Investissement financier (€)					
Nb d'ETP impliqués (sur temps de travail)					
Nb de personnes impliquées					
Don de matériel					
Visibilité					
Autres dons à définir (places…)					
Section 3					
Bilan d'impact réalisé (O/N)					
Résultat bilan d'impact					

Méthode de calcul de l'atteinte de l'objectif :

L'engagement demande de calculer l'atteinte de l'objectif sur au moins une cause solidaire. Si le signataire soutient plusieurs causes, il est invité à en choisir une pour répondre aux questions ci-après.

Il est possible de répondre plusieurs fois au questionnaire i.e. pour chaque cause solidaire soutenue, mais cela n'est pas exigé.

1. Votre événement s'est-il engagé dans une cause solidaire (au moins) ?

❑ Oui ❑ Non

2. Si oui à la question 1, dans quelle cause solidaire l'événement s'est-il engagé ? _____
   _____

Pourquoi ? _____

Depuis quand ? _____

3. Si oui à la question 1, votre engagement dans cette cause s'effectue-t-il en partenariat avec une association dont l'objet porte sur la cause choisie ?

❑ Oui ❑ Non

Veuillez préciser le nom de l'association partenaire (ou des associations partenaires si il y en a plusieurs) : _____

4. Si oui à la question 3, ce partenariat est-il formalisé via un cadre partenarial pluriannuel ?

❑ Oui ❑ Cadre partenarial non pluriannuel ❑ Non formalisé mais pluriannuel ❑ Non

5. L'indicateur en section 2 de la grille de remontée des données témoigne-t-il d'une implication dans la cause solidaire qui se renforce d'année en année ?

❑ Oui ❑ Non

6. Avez-vous réalisé un bilan d'impact ?

❑ Oui ❑ Non

7. Si oui à la question 6, ce bilan d'impact témoigne-t-il d'une montée en puissance de l'impact de votre engagement ?

❑ Oui ❑ Non

8. Si oui à la question 6, la méthodologie utilisée pour la réalisation de votre bilan d'impact a-t-elle été validée par :
   - l'association partenaire ? ❑ Oui ❑ Non
   - le ministère chargé des Sports ? ❑ Oui ❑ Non

9. Qui avez-vous impliqué dans les actions réalisées pour soutenir la cause solidaire choisie ?
   - Vos salariés ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné % : _____
   - Les sportifs ? ❑ Oui ❑ Non % : _____
   - Les spectateurs ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné % : _____
   - Les téléspectateurs ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné % : _____
   - Les bénévoles ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné % : _____
   - Les volontaires ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné % : _____
   - Autres : _____

10. Le nombre de bénéficiaires finaux est-il en augmentation d'année en année ?

❑ Oui ❑ Non

11. Vous êtes-vous assuré de la satisfaction de l'association partenaire ?

❑ Oui ❑ Non

Si oui, comment (réunion de bilan, enquête de satisfaction, points réguliers, etc.) ? _____
_____

→ L'objectif de l'engagement 12 sera considéré comme atteint si la réponse est OUI aux questions 1, 5, 6, 7, 10 et 11.

Pour chaque information demandée indisponible (car non obtenue) ainsi que pour chaque item sur lequel vous vous considérez comme non concerné, veuillez préciser la raison (difficultés rencontrées, axes de progression, etc.) :

_____
_____
_____
_____
_____
_____

Engagement 13 : Gestion responsable des bénévoles[20] et des volontaires

Objectif N+4 : Un programme d'action dédié à la gestion responsable des bénévoles et des volontaires

Ce que dit la Charte :

Cet engagement est constitué d'un objectif principal :

Un programme d'action dédié à la gestion responsable des bénévoles et volontaires

Modalités d'évaluation :

Préalables :

- **Un organigramme** indiquant le pôle ou les personnes en charge de la gestion des bénévoles et volontaires
- **Une liste des bénévoles et volontaires et de leurs missions.** Cette liste précisera les bénévoles et volontaires issus de zones géographiques prioritaires et les bénévoles et volontaires en situation de handicap
- **Une liste des formations et temps collectifs** auxquels ont participé bénévoles et volontaires
- **Tout document** témoignant des actions réalisées en faveur des bénévoles et volontaires (dotation, règles de remboursement internes…) en cohérence avec les objectifs de la Charte
- La copie du **courrier d'information type fourni aux bénévoles et volontaires** concernant leurs missions, droits et devoirs sur l'événement (ex : règles de sécurité, règles de remboursement, passeport bénévole, etc.)

Méthode de calcul de l'atteinte de l'objectif :

1. Votre événement a-t-il fait appel à des bénévoles ou des volontaires ?

❑ Oui ❑ Non

Si non, vous n'êtes pas concerné par l'engagement.

2. Aviez-vous en interne une cellule (personne ou pôle) chargée de la gestion des bénévoles et volontaires ?

❑ Oui ❑ Non

3. Cette cellule s'est-elle assurée que les missions confiées aux bénévoles et volontaires étaient bien en adéquation avec leur rôle (pas de missions clés usuellement prise en charge par un salarié, volume horaire adéquat, etc.)

❑ Oui ❑ Non

Comment s'est-elle assurée de cela ? _____

20. Selon la définition communément admise, est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial. Le bénévolat est une activité libre qui n'est encadrée par aucun statut, contrairement au volontariat. Le volontariat associatif est par exemple institué par la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

4. L'accès au bénévolat et volontariat a-t-il été favorisé pour les personnes en situation de handicap ?

❑ Oui ❑ Non

Comment ? _____

5. L'engagement de bénévoles et volontaires issus des zones de géographie prioritaire a-t-il été favorisé ?

❑ Oui ❑ Non

Comment ? _____

6. Un accompagnement des bénévoles et volontaires dans des démarches de reconnaissance des connaissances acquises a-t-il été mis en place ?

❑ Oui ❑ Non

Lesquelles ?

- Passeport bénévole ? ❑ Oui ❑ Non
- % bénévoles valorisés par ce biais : _____
- Compte engagement citoyen ? ❑ Oui ❑ Non
- % bénévoles valorisés par ce biais : _____
- VAE ? ❑ Oui ❑ Non
- % bénévoles valorisés par ce biais : _____
- Autres : _____
- % bénévoles valorisés par ces autres biais : _____

7. Des formations nécessaires à la bonne réalisation de leur mission et au respect des objectifs de la Charte ont-elles été proposées aux bénévoles et volontaires ?

❑ Oui ❑ Non

% de bénévoles et volontaires ayant suivi des formations : _____

Exemples de formations proposées : _____

8. Des actions d'intégration au sein des équipes ont-elles été proposées aux bénévoles et volontaires ?

❑ Oui ❑ Non

Lesquelles ?

Participation à des temps collectifs ? ❑ Oui ❑ Non

Création d'un réseau de bénévoles ? ❑ Oui ❑ Non

Autres : _____

9. Les bénévoles et volontaires ont-ils été remboursés des frais liés à leur engagement (contre justificatifs et selon les règles internes préalablement définies et acceptées) ?

❑ Oui ❑ Non

10. A-t-il été proposé aux bénévoles et volontaires des conditions d'accueil et outils cohérents avec les engagements de la Charte (ex: gourdes réutilisables, etc.) ?

❑ Oui ❑ Non

11. Des liens ont-ils été conservés avec les bénévoles et volontaires d'éditions précédentes de l'événement ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

Si oui, comment ? _____

Si non ou non concerné, avez-vous prévu de garder un lien avec les bénévoles et volontaires de l'événement engagé cette année dans la Charte ?

❑ Oui ❑ Non

Si oui, comment ? _____

12. L'engagement des bénévoles et volontaires a-t-il été valorisé (article, vidéo, intervention dans des écoles, etc.) ?

❑ Oui ❑ Non

13. Estimez-vous que votre événement a contribué à développer une culture de l'engagement ?

❑ Oui ❑ Non

Si oui, dans quelle mesure ? _____

→ Si la réponse est OUI à la question 1[21], l'objectif de l'engagement 13 sera considéré comme atteint si la réponse OUI est apportée aux questions 2 à 10.

Pour chaque information demandée indisponible (car non obtenue) ainsi que pour chaque item sur lequel vous vous considérez comme non concerné, veuillez préciser la raison (difficultés rencontrées, axes de progression, etc.) :

_____
_____
_____
_____
_____
_____

21. Si l'organisation n'est pas concernée par l'engagement (réponse NON à la question 1), il ne faudra pas indiquer l'engagement comme atteint, mais simplement ne pas le traiter et justifier pourquoi il ne concerne pas l'organisation.

Engagement 14 : Mobilisation interne à la démarche d'écoresponsabilité de l'événement

Objectif N+4 : Une action (au moins) de mobilisation autour des enjeux de l'écoresponsabilité événementielle réalisée auprès de chaque partie prenante interne

Ce que dit la Charte :

Cet engagement est constitué d'un objectif principal :

Une action (au moins) de mobilisation autour des enjeux de l'écoresponsabilité événementielle réalisée auprès de chaque partie prenante interne

Modalités d'évaluation :

Préalables :

- **La liste des parties prenantes** impliquées dans la réalisation de l'événement (sportif, bénévoles, volontaires, salariés, sponsors, prestataires et sous-traitants…)
- **L'organigramme** interne spécifiant la personne référente sur la politique d'écoresponsabilité de l'événement
- **Une politique d'écoresponsabilité** de l'événement le cas échéant
- **Un outil ou expert carbone** utilisé dans le cadre de votre démarche de comptabilité carbone le cas échéant
- **Tout document** témoignant des actions réalisées sur cet engagement

Méthode de calcul de l'atteinte de l'objectif :

1. Avez-vous impliqué, dans la démarche d'écoresponsabilité de votre événement, par (au moins) une action de mobilisation :

a) Vos salariés ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

Quel % ? _____

Comment ? _____

b) Vos bénévoles ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

Quel % ? _____

Comment ? _____

c) Vos volontaires ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

Quel % ? _____

Comment ? _____

d) Les sportifs ? ❑ Oui ❑ Non

Quel % ? _____

Comment ? _____

e) Vos sponsors ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

Quel % ? _____

Comment ? _____

f) Vos prestataires (et sous-traitants) ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

Quel % ? _____

Comment ? _____

2. Avez-vous organisé des formations ou sessions de sensibilisation aux enjeux de l'écoresponsabilité et aux actions afférentes mises en place sur l'événement ?

❑ Oui ❑ Non

Ces formations ou sessions étaient à destination :

- Des sportifs ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné
- Des bénévoles ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné
- Des volontaires ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné
- Des salariés ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné
- Des sponsors ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné
- Des prestataires (et sous-traitants) ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

3. Avez-vous intégré dans les fiches de postes des salariés des objectifs liés à l'écoresponsabilité de l'événement ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

4. Avez-vous mobilisé les sportifs par une prise de parole publique sur les enjeux de société couverts par la Charte (interviews, actions de sensibilisation, relais de messages via les réseaux sociaux…) ?

❑ Oui ❑ Non

5. Avez-vous mis en place un ou plusieurs challenges spécifiques autour des enjeux de l'écoresponsabilité ?

❑ Oui ❑ Non

Qui a été impliqué ?

- Les sportifs ? ❑ Oui ❑ Non
- Les bénévoles ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné
- Les volontaires ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné
- Les salariés ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné
- Les sponsors ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné
- Les prestataires (et sous-traitants) ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

6. Le lieu choisi pour l'événement est-il engagé dans une démarche d'écoresponsabilité ?

❑ Oui, signataire de la Charte des 15 engagements écoresponsables des gestionnaires d'équipements

❑ Oui, veuillez préciser : _____

❑ Non

Si non, lui avez-vous présenté la Charte des 15 engagements écoresponsables des gestionnaires d'équipements ?

❑ Oui ❑ Non

7. Avez-vous fixé un budget carbone et instauré une comptabilité carbone et le suivi des performances des actions mises en œuvre ?

❑ Oui ❑ Non

Si oui, qui cela a-t-il impliqué ?

Les sportifs ? ❑ Oui ❑ Non

Les bénévoles ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

Les volontaires ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

Les salariés ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

Les sponsors ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

Les prestataires (et sous-traitants) ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

8. Soutenez-vous des actions de contribution climatique référencées par les autorités nationales et internationales (Label bas carbone du ministère de la Transition écologique, projets référencés par l'ONU…) ? ❑ Oui ❑ Non

→ L'objectif de l'engagement 14 sera considéré comme atteint si la réponse est OUI ou NON CONCERNÉ pour chaque catégorie d'acteurs mentionnée en question 1[22], sauf si plus de 4 questions parmi les 6 sont cochées comme NON CONCERNÉES.

Pour chaque information demandée indisponible (car non obtenue) ainsi que pour chaque item sur lequel vous vous considérez comme non concerné, veuillez préciser la raison (difficultés rencontrées, axes de progression, etc.) :

_____
_____
_____
_____
_____
_____

22. Si l'organisation n'est pas concernée par l'engagement, il ne faudra pas indiquer l'engagement comme atteint, mais simplement ne pas le traiter et justifier pourquoi il ne concerne pas l'organisation.

Engagement 15 : Éducation au développement durable

Objectif N+4 : Un programme d'éducation au développement durable

Ce que dit la Charte :

Cet engagement est constitué d'un objectif principal :

Un programme d'éducation au développement durable

Cette action doit permettre de faire comprendre les relations entre les questions environnementales, économiques, sociales et culturelles à différents publics pour leur permettre d'adopter des comportements plus responsables.

Modalités d'évaluation :

Préalables :

- **La liste des publics cibles** (spectateurs, téléspectateurs, populations locales et plus particulièrement les plus jeunes) ;
- **Tout document** témoignant des actions réalisées sur cet engagement.

Méthode de calcul de l'atteinte de l'objectif :

1. Avez-vous mis en place une action d'éducation au développement durable (au moins) ?

❑ Oui ❑ Non

2. Si oui à la question 1, auprès de qui ?

Vos spectateurs ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

Vos téléspectateurs ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Non concerné

La population locale ? ❑ Oui ❑ Non

Les enfants habitant ou étudiant à proximité du lieu (ou des lieux) de l'événement ?

❑ Oui ❑ Non

3. Avez-vous mis en place une information sur les engagements "écoresponsables" de l'événement ?

❑ Oui ❑ Non

4. Avez-vous mis en place une information sur l'utilité des engagements "écoresponsables" de l'événement dans le cadre des 17 ODD ?

❑ Oui ❑ Non

5. Avez-vous fait la promotion des éco-gestes et comportements écoresponsables à adopter ?

❑ Oui ❑ Non

6. Avez-vous mis en place un atelier participatif pour la jeunesse (l'effet de l'homme sur le climat et la nature, les émissions de CO2 émises par le transport des participants, etc.) ?

❑ Oui ❑ Non

7. Avez-vous mis en place des défis orientés vers le développement durable à réaliser lors de l'événement (clean walk, ramassage d'écocups, etc.) ?

❑ Oui ❑ Non

8. Avez-vous mis en place un stand « bilan carbone individuel », pouvant être réalisé avec une borne en partenariat avec Nos GEStes Climat par exemple ?

❑ Oui ❑ Non

→ L'objectif de l'engagement 15 sera considéré comme atteint si les conditions ci-dessous sont remplies :

la réponse est OUI à la question 1

si à la question 2, la réponse est OUI pour :

au moins 1 public cible en année 1

au moins 2 publics cibles en année 2

au moins 3 publics cibles en année 3

tous les publics cibles en année 4

Pour chaque information demandée indisponible (car non obtenue) ainsi que pour chaque item sur lequel vous vous considérez comme non concerné, veuillez préciser la raison (difficultés rencontrées, axes de progression, etc.) :

_____
_____
_____
_____
_____
_____

MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Ministère chargé des Sports
95 avenue de France
75650 Paris Cedex 13

www.sports.gouv.fr

Suivez-nous sur

© Ministère chargé des Sports - 2022